

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(15^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 13 octobre 1993



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEU

1. Souhaits de bienvenue à une délégation parlementaire étrangère (p. 4123).

2. Questions au Gouvernement (p. 4123).

ORGANISATION DU MARCHÉ VITICOLE (p. 4123)

MM. Gilbert Baumer, Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche.

FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 4123)

MM. Jacques Le Nay, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

GATT (p. 4125)

MM. José Rossi, Edouard Balladur, Premier ministre.

HANDICAPÉS (p. 4127)

M. François Rochebloine, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

JOURNÉE D'ACTION DU 12 OCTOBRE (p. 4128)

MM. Alain Bocquet, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

HANDICAPÉS (p. 4128)

M. René Carpentier, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

GATT (p. 4129)

MM. Alain Le Vern, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

SITUATION ÉCONOMIQUE (p. 4129)

MM. Jean-Pierre Defontaine, Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES (p. 4130)

MM. Jean-Pierre Kucheida, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

AVENIR DE LA CHAÎNE CULTURELLE « ARTE » (p. 4131)

MM. Jean-Pierre Chevènement, Alain Carignon, ministre de la communication.

MORATOIRE SUR LES ESSAIS NUCLÉAIRES (p. 4132)

MM. Jacques Boyon, Edouard Balladur, Premier ministre.

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE (p. 4133)

M. Alfred Trassy-Paillogues, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

TÉLÉTRAVAIL (p. 4133)

MM. Serge Poignant, Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE (p. 4134)

MM. Jean Diebold, Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

GATT (p. 4135)

MM. Olivier Dassault, Alain Juppé, ministre des affaires étrangères.

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS (p. 4135)

MM. Serge Lepeltier, Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

Suspension et reprise de la séance (p. 4136)

PRÉSIDENTE DE M. ÉRIC RAOULT

3. Rappel au règlement (p. 4136).

MM. Jean-Pierre Brard, le président, Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances; Jacques Barrot, président de la commission des finances.

4. Loi de finances pour 1994. - Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 4137).

M. le président.

M. Louis Pierna,

Mme Elisabeth Hubert,

MM. Jean-Pierre Balligand, Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement,
Jean-Pierre Thomas,
Jean Royer,
Didier Bariani,
Georges Sarre.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

5. Ordre du jour (p. 4153).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. GILLES DE ROBIEN, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

SOUHAITS DE BIENVENUE À UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE ÉTRANGÈRE

M. le président. Je suis heureux de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à une délégation de parlementaires roumains, conduite par M. Petre Roman, ancien Premier ministre, président du groupe d'amitié « Roumanie-France » (*Mmes et MM. les députés et les membres du Gouvernement se lèvent. - Applaudissements sur tous les bancs.*)

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe République et Liberté.

ORGANISATION DU MARCHÉ VITICOLE

M. le président. La parole est à M. Gilbert Baumet.

M. Gilbert Baumet. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, l'actuelle organisation commune du marché viticole a fait preuve de son incapacité à résorber progressivement les excédents de vin dans la Communauté, excédents dus à la fois à une production trop importante et à une consommation en baisse.

Le 21 septembre dernier, la Commission européenne a fait plusieurs propositions relatives à l'organisation du marché viticole. Tout en étant d'accord sur le fond, vous avez déclaré qu'un certain nombre d'aménagements s'imposaient. J'aimerais donc savoir quels sont ces aménagements car une inquiétude certaine se fait jour dans le monde viticole, en particulier dans les régions méridionales, à propos de ces propositions.

D'ailleurs, monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans savoir que nos viticulteurs ont su faire les efforts nécessaires, notamment dans le Midi, pour obtenir une meilleure qualité, pour faire preuve de discipline et pour respecter le cadastre viticole, alors que les viticulteurs d'autres pays de la CEE bafouent les règlements communautaires.

Par ailleurs, quels sont, monsieur le ministre, les projets du Gouvernement pour créer les conditions monétaires nécessaires au marché unique ? En effet, comment

peut-on supporter l'application du Marché unique dans un délai aussi court si les disparités monétaires sont supérieures à 20 p. 100 ? Ce sont ces disparités qui font naître quelque inquiétude, au sein du monde agricole et, en particulier, dans la viticulture.

Enfin, monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement pour aider au désendetterement des agriculteurs et leur rendre ainsi l'espoir ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, comme vous venez de l'indiquer, l'organisation commune des marchés viticoles telle que nous la connaissons aujourd'hui ne nous donne pas satisfaction et ne permet pas de résorber les excédents. Il était donc nécessaire de proposer une nouvelle négociation : elle est en cours.

J'ai insisté particulièrement pour que la Commission nous fasse des propositions. Et le 21 septembre dernier, nous avons reçu une communication de la Commission, étape qui précède la proposition sur laquelle nous aurons à délibérer.

Cette communication pose comme principe de base - ce qui me paraît fort recevable - que la nouvelle organisation commune des marchés viticoles devra prévoir la responsabilisation des Etats membres. Il est en effet important que chaque Etat membre puisse assumer totalement ses responsabilités en cas d'excédents.

Il faudra, bien entendu, définir des références, c'est-à-dire ce que l'on appelle des objectifs de production par Etat. Mais, pour la France, ces références devront tenir compte des efforts qu'elle a déployés. En effet, ces dernières années, notre pays a été tout à fait exemplaire dans le domaine viticole, en s'imposant une sorte d'autodiscipline qui a consisté à tirer la production vers le haut, c'est-à-dire vers la qualité. Ces années de travail et ces résultats devront être pris en compte afin que nous ne soyons pas pénalisés.

S'agissant des évolutions monétaires dont vous avez parlé, elles touchent toute l'économie, pas seulement l'agriculture. Bien entendu, il faudrait retrouver une meilleure stabilité monétaire, mais cela ne peut se faire que s'il y a une plus grande cohérence dans le développement économique de l'Europe.

Vous avez également indiqué combien il était nécessaire pour nos producteurs d'avoir des entreprises plus compétitives. Pour cela, ils doivent disposer des ballons d'oxygène nécessaires que sont l'aide au désendetterement et l'allégement des charges. C'est ce à quoi nous nous employons, mais avec les moyens dont nous disposons. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Jacques Le Nay.

M. Jacques Le Nay. Ma question s'adresse à M. le ministre du budget.

Monsieur le ministre, les élus locaux sont inquiets.

M. Jean-Pierre Brard. Angoissés !

M. Jacques Le Nay. Ils ont l'impression que l'Etat souhaite transférer de nouvelles compétences aux collectivités locales alors que, parallèlement, il réduit leurs dotations.

De plus, l'Etat semble vouloir revenir sur ses engagements. J'en veux pour preuve la réduction prévue de la dotation de compensation de la taxe professionnelle ainsi que celle du taux de remboursement de la TVA.

Il semblerait également dorénavant les collectivités locales maîtres d'ouvrage dans la réalisation de logements sociaux ne soient plus éligibles au fonds de compensation de la TVA. Aussi vont-elles devoir inévitablement soit augmenter leurs contributions locales, soit diminuer leurs investissements.

La plupart des orateurs qui se sont exprimés hier après-midi et cette nuit dans le débat budgétaire ont déjà fait part de ces inquiétudes et je me réjouis que le message ait été reçu puisque je crois savoir que M. le Premier ministre a souhaité que des aménagements soient apportés aux dispositions prévues par le projet de loi de finances.

Mais mon interrogation va au-delà du budget pour 1994. Monsieur le ministre, quelles sont les intentions du Gouvernement à moyen terme en matière de transfert de charges de l'Etat aux collectivités locales et surtout quelles ressources celles-ci pourront-elle attendre de l'Etat...

Un député du groupe socialiste. Rien !

M. Jacques Le Nay. ... pour faire face non seulement à leurs engagements, mais aussi à leurs obligations qui s'alourdissent au fil des ans. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. En effet, monsieur le député, hier, et jusque tard dans la nuit, nombreux ont été les parlementaires qui ont évoqué le problème difficile des relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce problème est de deux ordres.

Deux questions sont posées.

Il est d'abord d'ordre structurel et concerne l'avenir.

Le Premier ministre vient de décider de réunir une commission...

M. Jean Tardito. Quand on veut enterrer un problème, on nomme une commission !

M. le ministre du budget. ... pour faire le point une bonne fois pour toutes sur la réalité des transferts entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Ce problème est également d'ordre conjoncturel.

Dans le projet de loi de finances pour 1994, quatre dossiers sont concernés. Sur ces quatre dossiers, le Gouvernement a déclaré, par la bouche du Premier ministre, devant l'assemblée générale des présidents de conseils généraux, et hier dans le débat budgétaire, qu'il est prêt à faire des ouvertures.

Premier dossier, celui de la DGF. Toutes les communes et tous les départements recevront une DGF en franc courant égale à ce qu'elle était en 1993. Pour le

supplément, c'est-à-dire pour l'indexation, nous souhaitons, en accord avec le ministre délégué aux collectivités locales et avec le ministre de l'intérieur, donner davantage de moyens aux communes rurales (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) aux villes en difficulté et aux communes qui sont en groupement, car, sinon, 40 p. 100 du territoire national risquent d'être frappés de désertification.

Il faut dégager des marges de manœuvre pour ces territoires, qui, si nous ne les aidons pas, s'ils ne bénéficient pas de la solidarité de la nation, risquent de mourir. C'est un devoir national dans le cadre de la grande politique d'aménagement du territoire que le Premier ministre a décidée. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Deuxième dossier, celui du FCTVA, le fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée. C'est une affaire très technique et en même temps extrêmement simple. L'Etat doit rembourser aux collectivités territoriales la TVA qu'elles ont payée sur leurs investissements ; il le fait avec deux années de retard. Le problème, c'est que la Communauté européenne prélevant au passage une partie de ces recettes de TVA, il est donc difficile pour l'Etat de rendre aux communes une TVA qu'il n'a pas encaissée. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai que la mesure prévue en cette matière peut paraître difficile à appliquer de façon rétroactive. Le Gouvernement est prêt à l'abandonner dans les budgets pour 1994 et pour 1995 ; nous verrons dans le cadre du débat parlementaire si nous devons ou non en retenir le principe pour 1996.

Troisième dossier difficile, celui de la taxe professionnelle et de la dotation de compensation. En 1987, l'Etat s'est engagé à rembourser aux communes 16 p. 100 de leurs bases de taxe professionnelle dont il avait décidé d'exonérer les entreprises. Il se trouve que, depuis, certaines communes ont vu leur base de taxe professionnelle se réduire ou stagner. Ces communes doivent donc bénéficier de la solidarité nationale.

En revanche, des communes ont vu leurs bases de taxe professionnelle augmenter considérablement ; aussi, je ne vois pas au nom de quoi l'Etat devrait leur accorder une compensation, puisque leurs recettes sont non seulement toujours présentes mais également en augmentation.

Cela dit, le Gouvernement est prêt, sur proposition de M. Barrot et de M. Auberger, à discuter des modalités d'une mesure de solidarité.

Enfin, dernier dossier, celui de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs. Chaque année, 12 000 instituteurs deviennent professeurs d'école. Or un professeur d'école n'a pas le droit à un logement. La question qui se pose est de savoir si nous devons ou non indexer cette dotation ? Le Gouvernement est prêt à faire un effort si l'Assemblée nationale le souhaite.

En définitive, ce que nous voulons, c'est que chacun prenne sa juste part de l'effort qui est demandé à tous. Mais, dans le même temps, nous ne voulons pas donner aux collectivités territoriales le sentiment que le contrat conclu avec elles est rompu. Bref, nous voulons tout simplement un bon accord pour la France et pour les collectivités territoriales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

GATT

M. le président. La parole est à M. José Rossi.

M. José Rossi. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Elle est relative aux négociations du GATT.

M. Jean-Pierre Brard. Une question spontanée !

M. José Rossi. Monsieur le Premier ministre, nous sommes tous conscients que les négociations du GATT sont complexes, difficiles mais décisives pour l'avenir de notre pays. Aussi avons-nous le sentiment au sein de la majorité parlementaire que, sous votre autorité, les membres du Gouvernement ont, ces derniers mois, accompli leur mission et exprimé la position française avec ténacité et fermeté.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Quelle position française ?

M. José Rossi. Nous avons évité le risque majeur pour la France, celui de l'isolement, puisque, grâce à l'appui que vous avez trouvé dans le cadre de l'union européenne, vous avez pu relancer la discussion et la négociation pour faire face à des positions américaines particulièrement intransigeantes et marquées par le refus de l'ouverture.

Mais sachez aussi, monsieur le Premier ministre, que vous pouvez vous appuyer sur votre majorité parlementaire (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*) qui soutient ce refus de la capitulation face aux exigences américaines et qui apprécie fort peu les propos d'un haut fonctionnaire international, le directeur du GATT (*Applaudissements sur les mêmes bancs*) qui a déclaré qu'il considérait la position française comme inacceptable.

M. Henri Emmanuelli. Laquelle ?

M. José Rossi. Ce n'est pas le rôle d'un haut fonctionnaire international de mettre en cause des accords avant même qu'ils ne soient conclus. C'est le rôle des représentants de chaque nation. (*« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Concluez, monsieur Rossi !

M. José Rossi. Nous souhaitons voir rappeler à ce haut fonctionnaire que son premier devoir sera d'appliquer les accords lorsqu'ils auront été conclus.

Bien sûr, nous avons la volonté d'aboutir à un accord, mais pas à n'importe quel prix. Il doit être global (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) nous en avons conscience. Il y va de l'avenir de notre pays.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Rossi !

M. José Rossi. Au premier rang de nos préoccupations figure l'avenir de l'agriculture française mais aussi de notre industrie et de nos services.

Et je voudrais conclure (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*), monsieur le Premier ministre, en vous posant, au nom du groupe de l'UDF, la question suivante : les propos tenus le week-end dernier par M. le ministre des affaires étrangères qui a fait allusion à un accord partiel ne traduisent-ils pas une remise en cause de la position française sur la nécessité d'un accord global ?

Nous souhaitons soutenir la position de la France de manière forte et unitaire au sein de la majorité. Mais pour que nous puissions nous battre et nous mobiliser, il faut que l'on nous montre le chemin de façon particulièrement claire. Je vous remercie de le faire, monsieur le Premier ministre (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre, sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord d'avoir bien voulu assurer le Gouvernement, si besoin était - besoin n'était pas, mais il y a des choses qui vont mieux quand on les dit -...

M. Henri Emmanuelli. Cela rassure !

M. le Premier ministre. ... du soutien de l'ensemble de la majorité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Sourires sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

En effet, de toutes les affaires que la nouvelle majorité devra régler, celle de l'accord mondial sur le commerce est sans doute l'une des plus difficiles et des plus importantes pour l'avenir. Et cela justifie que l'on en parle, sans excès polémique - ce que vous avez fait, monsieur le député, et je vous en remercie - et avec sérénité.

Quelle était notre idée de départ, il y a six mois ? Que notre pays adopte une attitude de mouvement, de dynamisme et de proposition. C'est ce que nous avons fait grâce à deux mémorandums qui ont été élaborés en commun. Et je tiens à rendre hommage à l'action de tous les ministres qui y ont pris une part déterminante : M. Juppé, M. Longuet, M. Lamassoure et M. Puech.

Notre idée est, me semble-t-il, incontestable : nous sommes partisans de la liberté, mais la liberté signifie pour nous l'égalité des chances et l'égalité des conditions de la concurrence. C'est sur cette base-là que nous avons poursuivi nos efforts pendant six mois. Moi-même, je vous le rappelle, je me suis rendu devant la Commission, à Bruxelles. Je suis allé voir plusieurs de nos partenaires : M. Kohl, M. Major, et enfin le président Clinton. Au cours de toutes ces discussions, nous avons obtenu non seulement que la position de la France soit mieux comprise, mais aussi que certains de nos partenaires veuillent bien reconnaître qu'elle était justifiée.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Il y a encore des obstacles, que je vais énumérer devant vous.

Le premier obstacle tient à la notion même d'organisation mondiale du commerce. Peut-on parler d'organisation mondiale du commerce quand les uns ont un droit de sanction unilatérale et quand les autres ne l'ont pas ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*) C'est pour nous un problème essentiel. Faute de le résoudre, c'est la solidité et la durée de cet accord général qui seraient remises en cause.

Le deuxième obstacle tient à ce qu'il est convenu d'appeler l'exception culturelle. Nous ne pouvons pas accepter que les valeurs fondamentales de notre tradition, de notre culture et de notre civilisation soient traitées comme des biens de commerce ordinaires. (*Applaudissements vifs et prolongés sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la*

République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.)

Le troisième obstacle tient à ce qu'il est convenu d'appeler l'accès au marché, mot technique qui cache une réalité toute simple : lorsque est signé un accord général sur le commerce prévoyant que chacun doit démanteler ses protections abusives, tout le monde doit le faire. Or, aujourd'hui, cinquante-quatre pays, c'est-à-dire à peu près la moitié des pays concernés, n'ont pas encore déposé leur proposition d'accès au marché. Accepter que cette situation dure signifierait que nous serions censés signer un accord général sur le commerce mais que, en fait, certains pays seraient dispensés des obligations normales et naturelles que comporte tout accord sur le commerce mondial. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Enfin, dans une série de domaines, nous ne sommes pas encore parvenus à des positions satisfaisantes : sur l'acier, l'aéronautique, les transports et l'agriculture.

M. Jean-Pierre Soisson. Enfin ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le Premier ministre. Oui, enfin ! Sur l'agriculture, je ne dirai qu'un mot !

M. Michel Péricard. Blair House c'est Soisson !

M. Pierre Mazeaud. Il y a quelqu'un qui doit se taire, c'est bien M. Soisson !

M. le Premier ministre. La réforme de la politique agricole commune impose à l'agriculture européenne et à l'agriculture française des restrictions de production qui ont conduit à la mise en jachère de surfaces considérables. Nous n'avons cessé de répéter que le prétendu accord de Blair House imposait à l'agriculture européenne des contraintes supplémentaires et qu'il était donc, dans une large mesure, en contradiction avec la réforme de la politique agricole commune.

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le Premier ministre. Notre ligne directrice est très claire : nous ne saurions accepter qu'au nom d'un accord sur le GATT on impose à l'agriculture européenne un hectare de jachères supplémentaires alors que d'autres pays remettent les leurs en exploitation. *(Vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le Premier ministre. Voilà, mesdames et messieurs les députés, où nous en sommes deux mois avant cette date du 15 décembre présentée par certains - on se demande d'ailleurs pourquoi - comme étant la date fatidique et la date unique.

M. Henri Emmanuelli. On veut voter avant ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le Premier ministre. Alors, de deux choses l'une !

M. Henri Emmanuelli. Il faut voter !

M. le Premier ministre. Ou bien on arrive, dans le délai de deux mois qui nous sépare de cette date, à résoudre les problèmes que j'ai énumérés devant vous - et

je n'hésite pas à dire que celui de l'organisation mondiale du commerce et de l'égalité de traitement pour tous est à mes yeux peut-être le plus fondamental de tous -, ou bien on n'y arrive pas ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Dans la dernière hypothèse, la position de la France est la suivante. Si certains de nos partenaires veulent procéder à un constat d'étape, en quelque sorte, pour bien sérier les questions, pour bien marquer qu'il y a des problèmes résolus et d'autres qui ne le sont pas encore, et que l'on peut continuer à discuter, nous serons prêts à l'accepter. *(« Très bien ! » sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Un député du groupe socialiste. Nous voilà bien avancés !

M. le premier ministre. Je voudrais terminer en vous soumettant trois observations.

La première - je demande que l'on en prenne bien conscience - c'est que la situation monétaire du monde fausse toutes les discussions. *(« Bravo ! » et applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement de la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* Il y a une douzaine d'années, le dollar valait cinq francs.

M. Henri Emmanuelli. Et le franc, combien valait-il ?

M. le Premier ministre. Il y a sept à huit ans, le dollar valait dix francs.

M. Didier Mathus. Et il y a cinquante ans ?

M. le Premier ministre. Aujourd'hui, il vaut entre cinq et six francs. Comment voulez-vous organiser la stabilité du commerce mondial lorsque la monnaie qui est le pivot des échanges mondiaux connaît de pareilles variations ? Le progrès et la stabilité du monde ne dépendent pas uniquement des accords commerciaux, mais aussi de la stabilité monétaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Henri Emmanuelli. Que vaut le franc, messieurs ? *(« Silence, Emmanuelli ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. André Fanton. Faites-le taire, monsieur le président !

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. Sortez-le !

M. le président. Mes chers collègues, laissez parler M. le Premier ministre !

M. Jacques Baumel. Dites-le à M. Emmanuelli !

M. le Premier ministre. Deuxième observation : on a pu constater, lors des discussions qui ont conduit au prétendu accord de Blair House, que l'équilibre institutionnel voulu au sein de ce qu'on peut appeler la constitution de l'Europe n'était pas respecté.

M. André Fanton. Très juste !

M. le Premier ministre. Je rappelle à tous qu'au sein de l'Europe, comme au sein de toute société démocratique - et l'Europe doit être une société démocratique - c'est l'autorité politique qui a le dernier mot et qui doit le conserver. *(« Bravo ! » et vifs applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* C'est pourquoi je souhaite qu'il y ait des réunions plus régulières du conseil des ministres européens qui constitue l'instance de décision au sein de la

Communauté européenne afin que la Commission soit appelée à lui rendre des comptes plus fréquents, plus précis et, en tant que de besoin, écrits. (*Applaudissements sur les mêmes bancs.*)

Enfin, troisième observation, vous le voyez, mesdames et messieurs, nous avons voulu bien marquer notre ouverture d'esprit et notre attitude. Je répète que celle-ci est fondée sur le désir d'aboutir à un accord, mais en même temps sur celui que soient préservés les intérêts fondamentaux de l'Europe et de la France.

Si certains de nos partenaires veulent procéder à un constat dans l'hypothèse où tout ne serait pas réglé d'ici à deux mois, nous serons d'accord.

Pour conclure, je voudrais vous dire que cette affaire est une grande affaire nationale dont dépendront, pour de longues années, la prospérité de notre pays, l'emploi dans notre pays, l'avenir de notre pays mais aussi celui de l'Europe telle que nous la concevons : une communauté démocratique et libre, traitée sur un pied d'égalité avec tous les autres ensembles politiques ou économiques dans le monde. C'est pourquoi j'aimerais bien qu'à tout le moins sur ce sujet, un minimum d'accord national intervienne...

M. Henri Emmanuelli. Un vote !

M. le Premier ministre. ... pour que nous défendions, ensemble, les intérêts de notre pays. (*Mmes et MM. les députés du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre se lèvent et applaudissent longuement.*)

HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, des personnes handicapées de toutes les régions de France sont venues aujourd'hui à Paris pour manifester dans la dignité, faire mieux connaître les difficultés auxquelles elles sont confrontées et montrer l'emploi qu'elles font des moyens qui leur sont octroyés par la communauté nationale ainsi que les résultats qu'elles obtiennent. Avec elles, je souhaite, madame le ministre d'Etat, attirer votre attention sur les besoins qui restent à satisfaire pour permettre à chacune de mener une vie digne.

Pardonnez-moi d'insister - mais l'enjeu est trop grave pour que je ne m'y résolve pas - sur les projets de création de places en centre d'aide par le travail et en maison d'accueil spécialisé. Au printemps, vous avez dit à la représentation nationale que vous considériez l'accueil des personnes handicapées comme une tâche prioritaire. Cette volonté répond bien aux besoins dont je viens de parler. Le projet de budget, d'ailleurs, comporte les crédits nécessaires à la création de 2 000 places en CAT. Pourtant, je souhaiterais que vous précisiez les engagements du Gouvernement en la matière, en distinguant ce qui relève de la réalisation du plan pluriannuel engagé en 1990 et qui se termine à la fin de cette année, et ce qui relève de la mise en place de moyens nouveaux prenant le relais de ce qui a déjà été fait.

Pour répondre aux besoins, des structures intermédiaires ont été créées. Il importe désormais de concevoir un statut pour ces structures. Par ailleurs, le Gouvernement a-t-il l'intention d'organiser la table ronde attendue par les associations et qui devrait regrouper l'Etat, l'assemblée permanente des présidents de conseils généraux et l'assurance maladie ?

Enfin, face aux difficultés budgétaires que connaissent de nombreux établissements et services, avez-vous, madame le ministre d'Etat, l'intention d'inscrire les crédits nécessaires dans le prochain budget ?

Vous avez eu l'occasion, ce matin, de vous adresser aux personnes handicapées elles-mêmes.

M. le président. Concluez, mon cher collègue !

M. François Rochebloine. J'en termine, monsieur le président.

Le problème concerne la collectivité tout entière. C'est pourquoi j'aimerais que vous puissiez informer l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir posé cette question, qui me donne l'occasion de reprendre devant l'Assemblée les propos que j'ai tenus ce matin devant les 20 000 ou 25 000 personnes réunies au Champ de Mars : parents d'enfants handicapés, mais aussi enfants eux-mêmes. Au cours de cette réunion fort émouvante tenue sous l'égide de l'UNAPEI, Mme Bernadette Wahl, présidente de cette association, a rendu hommage à l'action d'un gouvernement auquel j'avais participé, celui à qui l'on doit la loi de 1975, qui reste le socle de la politique d'aide aux handicapés, en particulier mentaux.

J'ai rappelé ce matin que l'Etat avait de plus en plus conscience de sa responsabilité en ce domaine, que la collectivité nationale était disposée à assumer ses devoirs vis-à-vis de ces personnes qui sont parmi les plus déshéritées et que cette action demeurerait une priorité. Bien que le nombre des exclus augmente, nous ne pouvons pas ne pas considérer que notre pensée et nos efforts doivent aller d'abord aux handicapés.

Des efforts très importants ont ainsi été accomplis en leur faveur, notamment sur le plan budgétaire. Dans le cadre du X^e Plan, les besoins des centres d'aide par le travail ont été évalués à 10 000 places. Pour assumer cette obligation de l'Etat, la création de 2 000 places en CAT est prévue dans mon budget pour 1994. Nous pourrions ainsi progresser dans la réalisation de cet engagement.

En revanche, les besoins des maisons d'accueil spécialisées ont simplement fait l'objet de prévisions. Un bilan exact de ce qui existe déjà s'impose. Dès qu'il aura été établi, nous pourrions programmer l'action de l'Etat pour les années à venir.

Nous sommes aujourd'hui en difficulté parce que des établissements ont été créés en l'absence de structure juridique précise. Ils ne répondent ni aux critères des centres d'aide par le travail, ni à ceux des maisons d'accueil spécialisées. Dans ces conditions, faut-il prévoir de nouvelles structures intermédiaires alors qu'il en existe déjà ?

Il n'y a pas lieu de s'orienter vers une trop grande diversification. Ne compliquons pas à l'extrême des structures déjà très diversifiées et difficiles à financer. L'engagement a été pris de mettre en place une commission d'évaluation et de réflexion sur le bilan et sur le financement de ces structures. Elle réunira les différents financeurs : les conseils généraux, l'Etat et les organismes de sécurité sociale. Mais les bénéficiaires, représentés par leurs associations, seront naturellement associés à cette réflexion.

Lorsque cette évaluation aura été faite, nous verrons s'il y a lieu ou non de mettre en place des structures différentes afin de diversifier la capacité de réponse, la condition étant qu'il ne faut pas compliquer à l'excès les procédures. Cette clarification est également indispensable sur le plan financier, notamment pour rendre plus transparente la gestion des établissements dans lesquels il y a une double tarification.

S'agissant enfin des difficultés financières considérables auxquelles se heurtent les établissements, une mission a été confiée à l'inspection générale des affaires sociales et à l'inspection des finances. Le rapport nous sera remis d'ici à la fin du mois. Nous en tirerons immédiatement les conséquences pour répondre aux besoins actuellement ressentis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste.

JOURNÉE D'ACTION DU 12 OCTOBRE

M. le président. La parole est à M. Alain Bocquet.

M. Alain Bocquet. Monsieur le Premier ministre, la journée d'action qui s'est déroulée hier à l'initiative de Force ouvrière et de la CGT a été particulièrement puissante. Elle a traduit la montée du mécontentement et de la colère contre votre politique qui s'affirme de plus en plus antisociale (*Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) et qui est fondée sur le dogme archaïque de la rentabilité financière du capital au détriment du travail. (*Même mouvement.*)

Les Françaises et les Français s'aperçoivent de l'inefficacité de votre politique face aux graves problèmes de l'emploi et de l'avenir de notre jeunesse. Pendant que les spéculateurs peuvent s'en donner à cœur joie, le chômage, la précarité, les difficultés de tous ordres, les exclusions ne font que croître. Allez-vous être sourd plus longtemps à ce mécontentement et à cette colère qui gronde dans le pays, et aux exigences légitimes des salariés ?

En nous informant de votre position sur le GATT, vous avez déclaré que vous souhaitiez un constat. En réalité, c'est un accord partiel que vous réclamez. Ce serait mettre le doigt dans un engrenage particulièrement dangereux. Ce que vous proposez, c'est une acceptation rampante des accords du GATT, tels qu'ils sont imposés par les Américains. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Bocquet.

M. Alain Bocquet. On m'a interrompu, monsieur le président.

M. le président. Non, mais ne vous laissez pas interrompre. Vous avez encore dix secondes pour conclure. Sinon, c'est moi qui vous interromprai !

M. Alain Bocquet. Vous avez plus de mansuétude pour les autres ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Pas du tout, j'ai un chronomètre en main !

M. Alain Bocquet. J'ajoute, et c'est plus grave, que cet accord partiel constituerait une renonciation de fait à l'utilisation du droit de veto et mettrait en cause notre avenir, celui de l'agriculture, de la culture, des industries et des services.

Enfin, vous dites, monsieur le Premier ministre, que le GATT est la question la plus importante du moment. Alors, pourquoi ne pas organiser devant la représentation nationale un débat où chacun pourra dire ce qu'il pense et s'exprimer par un vote ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le président Bocquet, vous présentez comme un mouvement unitaire un mouvement dont les participants avaient des motifs différents.

C'est vrai que beaucoup de Français sont aujourd'hui dans l'épreuve parce qu'ils sont privés d'emploi. C'est vrai que beaucoup de Français sont inquiets parce qu'ils ont un emploi exposé. Mais sachez que le Gouvernement partage tout à la fois leurs épreuves et leurs inquiétudes.

C'est dans cet esprit qu'il privilégie l'effort en faveur des jeunes, afin d'éviter que toute une classe d'âge ne soit demain confrontée au chômage. C'est dans cet esprit qu'il ouvre la voie à la négociation, pour permettre toutes les souplesses génératrices d'emplois. C'est dans cet esprit – M. le Premier ministre vient de le rappeler – qu'il s'attache à défendre la position de la France en Europe et dans le monde. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est tout ? Quel mépris !

M. Georges Hage. Des mots !

HANDICAPÉS

M. le président. La parole est à M. René Carpentier.

M. René Carpentier. Madame le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, ma question se rapproche de celle que vous a posée mon collègue M. Rochebloine au nom du groupe UDF.

Aujourd'hui, à l'initiative de l'UNAPEI, se tient à Paris un grand rassemblement en faveur de la dignité des personnes handicapées mentales, auquel participent des dizaines et des dizaines de milliers de personnes. C'est dans ce contexte que je voudrais me faire ici l'écho des aspirations des personnes handicapées, qui souhaitent être reconnues comme des êtres humains à part entière.

Cela suppose que bien des tabous soient levés et que ces personnes aient des conditions décentes pour vivre, se loger, se soigner et travailler. Or, tel que s'annonce le budget pour 1994, ces objectifs ne sont pas encore des priorités. Il maintient en effet des orientations déjà mises en œuvre, qui se traduisent par des ponctions sur les familles et par des cadeaux aux entreprises.

Nous disons qu'il est possible, en faisant le choix des hommes et non celui de la rentabilité financière immédiate, de répondre aux aspirations des personnes handicapées et de leurs familles, notamment au niveau des structures d'accueil. Allez-vous dégager d'autres moyens que ceux dont vous venez de parler – car nous les jugeons trop faibles – pour créer les places nécessaires dans les centres d'aide par le travail, dans les maisons d'accueil spécialisées et dans les ateliers protégés ? Les enfants vont-ils bénéficier de la nomination de nouveaux instituteurs spécialisés ? Les personnes handicapées auront-elles enfin droit à la revalorisation de l'allocation aux adultes handicapés qu'elles réclament depuis si longtemps ?

Madame le ministre d'Etat, peut-on parler de dignité lorsque des milliers de personnes handicapées sont privées de ressources décentes, d'un emploi pour celles qui peuvent travailler, d'un logement ou des moyens de se soigner ? Ces personnes et leurs familles attendent de vous des réponses beaucoup plus précises que celles que vous avez données tout à l'heure. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre de affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, l'action que le Gouvernement a entreprise depuis six mois ne laisse aucun doute quant à sa volonté et à sa détermination de reconnaître la politique en faveur des handicapés comme une priorité et de la traduire en actes.

Quelques jours après ma prise de fonctions, il y a six mois, j'étais à Nantes, au congrès des associations de handicapés mentaux. Samedi dernier, j'étais à Montpellier, au congrès de l'Association des paralysés de France. Ce matin, j'étais à la journée des handicapés mentaux, qui rassemble quelque 25 000 personnes.

Dans chacune de ces réunions, j'ai ressenti, de la part de tous ceux qui y assistaient, une compréhension totale et un soutien actif vis-à-vis de la politique du Gouvernement. Certes, ils espèrent toujours plus et on les comprend. Si nous étions comme eux parents d'enfants handicapés, nous demanderions nous aussi que la collectivité nationale dans son ensemble fasse un effort plus grand, même dans cette situation de crise, car les besoins restent considérables.

Quel est l'effort consenti par le Gouvernement pour 1994 ? Mon projet de budget prévoit la création de 2 000 places supplémentaires dans les centres d'aide par le travail et la réévaluation de l'allocation aux adultes handicapés, dont les crédits sont portés à 1,3 milliard de francs. Dans le même esprit, nous procéderons, dans le projet de loi relatif à la protection sanitaire et sociale qui sera très prochainement soumis au Parlement, à la pérennisation d'une prestation octroyée jusqu'à présent sans base légale : l'allocation pour le maintien à domicile de certains handicapés adultes.

Enfin, parmi toutes les mesures que nous prenons pour l'intégration des handicapés, je mettrai l'accent sur la création d'un fonds de 20 millions de francs destiné à assurer aux handicapés moteurs une véritable accessibilité aux établissements publics, ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent.

Sur un plan général, l'action que nous menons en ce domaine a pour objet d'assurer le respect de la dignité des handicapés, de reconnaître leur spécificité et d'affirmer la priorité qui leur est accordée dans la politique sociale du Gouvernement, en dépit d'une situation de crise qui nous impose de prendre en charge un plus grand nombre de personnes démunies. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

GATT

M. le président. La parole est à M. Alain Le Vern.

M. Alain Le Vern. Monsieur le Premier ministre, le 13 mai dernier, vous avez déclaré vouloir aboutir sur le GATT à un accord global, équilibré et durable. La

semaine dernière, le ministre de l'industrie a présenté une communication du Gouvernement reposant, semble-t-il, sur la même stratégie. Aujourd'hui, les objectifs que vous assignez à votre gouvernement sont différents. Ne pensez-vous pas que ces changements de pied successifs mériteraient un débat au sein de la représentation nationale ?

Au mois de juin, vous avez déjà reculé sur la question des oléagineux. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)* Votre négociation par « paquets » ne prépare-t-elle pas d'autres reculades sur des dossiers difficiles, notamment le dossier agricole ?

Enfin, je rappelle que la négociation sur le GATT est menée par la Communauté économique européenne. Or la question à laquelle vous n'avez pas répondu, monsieur le Premier ministre, est la suivante : quelle sera la position de votre gouvernement si nos onze partenaires ne sont pas d'accord avec la nouvelle position que vous venez d'exposer aujourd'hui ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, si je comprends bien, il n'y a guère qu'au parti socialiste et au groupe socialiste que l'on envisage une reculade de la France. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Laissez-moi vous dire que, dans les chancelleries, ce n'est pas ce que l'on entend aujourd'hui ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Et permettez-moi d'ajouter que le groupe socialiste est sans doute le dernier endroit où l'on soit fondé à faire ce procès d'intention, compte tenu de ce qui s'est passé au cours des dernières années. *(Applaudissements sur les mêmes bancs.)*

Quant au fond, je serai très rapide. M. le Premier ministre a apporté une réponse exhaustive aux questions que pouvait se poser la représentation nationale. Notre ligne est parfaitement constante depuis le mois d'avril. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* Elle consiste tout simplement à dire que nous n'accepterons pas ce qui est inacceptable sur les sujets dont M. le Premier ministre a dressé la liste.

La nécessité d'un débat devant la représentation nationale ne me paraît pas évidente après l'accueil qui a été réservé tout à l'heure aux propos tenus par M. Bailadur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)* accueil qui me semblait manifester un large soutien.

Enfin, sur votre dernière question, la réponse est fort claire : pour qu'il y ait un accord sur l'ensemble des sujets qui ont été évoqués, il faudra que les douze Etats membres soient d'accord.

M. Jean-Pierre Defontaine et M. Maxime Gremetz. Et l'accord partiel ?

M. le ministre des affaires étrangères. Et si la France ne l'est pas, eh bien ! elle utilisera les procédures qui sont à sa disposition. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

SITUATION ÉCONOMIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Defontaine.

M. Jean-Pierre Defontaine. Monsieur le Premier ministre, cela fait six mois que vous dirigez notre pays, six mois que vous critiquez la politique des gouvernements précédents (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre*) six mois pendant lesquels vous nous avez répété que vous alliez redresser la France...

M. Patrick Ollier. Les Français jugeront !

M. Jean-Pierre Defontaine. ... six mois que vous avez employés à endormir les Français...

M. Jean-Pierre Pierre-Bloch. C'est vous qui les aviez endormis !

M. Jean-Pierre Defontaine. Aujourd'hui, la France commence à se réveiller, inquiète, avec le sentiment d'avoir été trompée par vos promesses. Le succès de la manifestation d'hier en est la preuve. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

A quoi sert de diminuer les impôts directs, alors que les plus modestes n'en paient pas, que dans le même temps vous augmentez la CSG et les impôts indirects sur l'essence par exemple, et que vous diminuez les remboursements de la sécurité sociale ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

Jamais gouvernement n'a donné autant d'argent aux patrons sans s'assurer de contreparties pour l'emploi et en tolérant des licenciements de facilité.

Notre pouvoir d'achat, tout le monde le constate, est en diminution, alors qu'une relance de la consommation est nécessaire. Les PME-PMI la demandent aujourd'hui avec insistance : 48 p. 100 selon une enquête.

Monsieur le Premier ministre, il ne sert plus à rien d'attaquer vos prédécesseurs. Vous êtes au pouvoir depuis six mois : quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour arrêter de brader le patrimoine national et pour sauvegarder le service public ? (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.* – *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

M. Robert-André Vivien. Ne soyez pas trop gentil, monsieur le ministre !

M. Michel Giraud, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Monsieur le député, il est vrai que la situation de l'emploi n'est pas bonne (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) : cela tient à une dépression économique qui touche l'ensemble de l'Europe et pas seulement notre pays. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il est vrai aussi que, sur la lancée de la grave dégradation économique et sociale que notre pays a connue à partir du début de l'automne 1992, nous avons au premier semestre de 1993 perdu 175 000 emplois. Il est vrai encore que, du fait du décalage de six mois qui existe entre les plans sociaux et l'inscription des demandeurs d'emploi et du fait de la dégradation de la situation économique et sociale en 1992, nous avons enregistré 28 000 demandeurs d'emplois supplémentaires au premier semestre 1993.

Mais il est tout aussi vrai que, depuis six mois, le Gouvernement a entrepris une politique économique d'assainissement et de redressement.

M. Christian Bataille. Ponce Pilate !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est tout aussi vrai que, depuis six mois, le Gouvernement s'est attaqué à un problème majeur : celui du chômage des jeunes.

M. Maxime Gremetz. Non !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. Aujourd'hui, les mesures d'urgence pour l'emploi des jeunes produisent leur effet puisque, pour la première fois depuis deux ans, le nombre des entrées en alternance qui diminuait de 20 p. 100 par an, s'est stabilisé et a même amorcé un redressement.

M. Christian Bataille. Vous êtes bien le seul à y croire !

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est parce que nous avons conscience de la nécessité de remédier aux erreurs du passé que nous nous attaquons à la racine du mal : la loi quinquennale est là pour inverser la tendance que vous n'avez cessé d'aggraver. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union du Centre.* – *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Kucheida.

M. Jean-Pierre Kucheida. Diminution de la DGF en francs constants et courants, réduction du taux de remboursement de la TVA, minoration du fonds de compensation de la taxe professionnelle, réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle, suppression de l'indexation pour le logement des instituteurs : voilà, monsieur le Premier ministre, ce que vous réservez aux 36 600 communes de France.

Six à sept milliards d'économies pour le Gouvernement, un transfert de fiscalité au détriment des collectivités locales, cinq à sept points d'augmentation pour le contribuable local : tout cela s'ajoutera aux effets, pour ces mêmes collectivités, de la régression sociale que vous organisez.

Les communes sont des entreprises...

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Non !

M. Jean-Pierre Kucheida. ... elles investissent, elles emploient 1,2 million de personnes. Parmi les entreprises, seule l'entreprise « collectivité locale » serait-elle donc pénalisée ?

La fiscalité locale doit être un outil d'aménagement du territoire. Il n'en est rien aujourd'hui. L'injustice fiscale demeure : 44 000 francs de potentiel fiscal par habitant à Rungis, 1 000 francs dans ma commune de Liévin.

Par vos décisions, tous les maires devront donc, monsieur le Premier ministre, augmenter leurs impôts pendant que vous diminuerez les vôtres. Facile !

Instamment, et au nom des 36 000 maires de France. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)...

M. Louis de Broissia. Prétentieux ! Comment pouvez-vous prétendre parler au nom des 36 600 maires de France ?

M. Jean-Pierre Kucheida. Naturellement quand on est à Paris, on ne peut pas comprendre ce genre de chose ! (*Même mouvement.*)

Je vous en prie donc instamment, monsieur le Premier ministre, revenez sur vos décisions : elles sont toutes injustes pour la France, pour les communes et pour la population. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, M. le ministre du budget a déjà répondu sur la plupart des points que vous avez évoqués. (« Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

Je me bornerai à ajouter que dans la situation économique et budgétaire difficile que traverse notre pays, il appartient à tous de participer à l'effort de redressement.

M. Jean-Pierre Kucheida. Vous vous défaussez !

M. le ministre à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'impose une progression des dépenses de l'Etat de 1,1 p. 100.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. En dépit de cela, il veille à ce que les concours financiers assurés aux collectivités territoriales restent dans l'ensemble préservés.

M. Christian Bataille. C'est faux !

M. Jean-Yves Le Déaut. Sarkozy grippe-sou !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Ainsi que cela a été rappelé, des adaptations par rapport au projet de loi de finances initial sont en cours de réalisation. A cet égard, l'Assemblée nationale pourra présenter ses propositions. (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste) s'agissant du fonds de compensation de la TVA, de la dotation des instituteurs, de la dotation de compensation pour la taxe professionnelle.

M. Jean-Yves Le Déaut. Et la DGF ?

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Quant à la réforme de la DGF, qui représente...

Un député du groupe socialiste. Six milliards !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... l'essentiel des concours de l'Etat aux collectivités locales, elle vous sera également présentée. Elle prévoit une dotation de base qui assurera en 1994 le même montant de DGF qu'en 1993 en francs courants...

M. Christian Bataille. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... à laquelle s'ajoutera une dotation de l'aménagement qui visera trois cibles prioritaires : les villes avec des quartiers en difficulté, les communes rurales les plus défavorisées...

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. ... et, enfin, les structures de coopération intercommunale qui peuvent avancer de vrais projets.

Voilà la réalité, monsieur le député. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et au groupe du Rassemblement pour la République.*)

AVENIR DE LA CHAÎNE CULTURELLE « ARTE »

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le Premier ministre, en un an, la chaîne franco-allemande Arte a gagné aux yeux de beaucoup sa légitimité. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Il s'agit d'une chaîne qui contribue à l'approfondissement de l'amitié franco-allemande et de l'identité européenne par la connaissance réciproque des cultures.

Arte a vu son audience progresser à peu près au même rythme que Canal Plus ou que M6 après un an de diffusion. Son public vient de toutes les régions... quand elles sont couvertes. Je signale en effet au passage que Valence et Belfort font partie des villes qui ne disposent pas d'une fréquence.

M. Guy Teissier. C'est sans doute pour cela que vous en parlez ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. En tout état de cause, quatorze millions de foyers reçoivent aujourd'hui cette chaîne dans de bonnes conditions.

Arte consacre 500 millions de francs à la production et à l'achat de programmes, et l'on peut dire que cette politique de programmation, déconnectée de la course à l'audience, en fait une chaîne publique de très grande qualité. Or la majorité de la commission des finances, vous le savez peut-être, monsieur le Premier ministre, a voté un amendement qui prévoit une diminution de 400 millions de francs de la dotation de l'Etat.

M. Robert-André Vivien. Les socialistes ne s'y sont pas opposés !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il resterait 86 millions de francs. Autant dire qu'il s'agit là d'un arrêt de mort !

Monsieur le Premier ministre, au moment où le chancelier Kohl se trouve sur le territoire national, je ne vous suggérerai pas de réclamer des éclaircissements sur les conditions dans lesquelles l'Allemagne croit pouvoir s'affranchir des obligations du traité de Maastricht relatives au passage automatique à la troisième phase de l'Union monétaire car ce serait trop vous demander, mais ne serait-ce pas l'occasion pour le gouvernement français de réaffirmer son attachement au développement de la chaîne franco-allemande Arte en lui donnant les moyens financiers que cela suppose. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. Robert-André Vivien. Il fallait s'opposer à l'amendement en commission des finances !

M. le président. La parole est à M. le ministre de la communication.

M. Alain Carignon, ministre de la communication. Monsieur le député, je voudrais d'abord rappeler une évidence : le traité franco-allemand relatif à la chaîne culturelle Arte sera évidemment respecté, car il a été signé par la France.

Ensuite, nous veillerons à ce que la chaîne culturelle, comme la chaîne de la connaissance et du savoir dont le Premier ministre a annoncé la création sur le même réseau en 1994, reste sur un réseau hertzien qui permette de desservir 80 p. 100 du territoire et ne soit pas déplacée sur un réseau qui n'en desservirait que 20 p. 100, ce qui ne correspondrait pas à la politique d'aménagement du territoire voulue tant par l'Assemblée nationale que par le Gouvernement.

Enfin, je tiens à souligner que, pour la première fois, le Gouvernement propose un financement stable pour Arte. Monsieur le député, l'année dernière, en effet, le gouvernement précédent n'avait malheureusement prévu que trois quarts du financement de la chaîne Arte. C'était, en outre, un financement aléatoire fondé sur des privatisations à venir, donc tout aussi aléatoires.

Ainsi, pour la première fois, le Gouvernement se propose de respecter, dans la loi de finances et dans de bonnes conditions, le traité franco-allemand et d'assumer le financement d'Arte. Il maintient sa position sur les trois points suivants : aménagement du territoire, respect du traité et, surtout, diffusion sur l'ensemble du territoire de la chaîne de la connaissance et du savoir. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

MORATOIRE SUR LES ESSAIS NUCLÉAIRES

M. le président. La parole est à M. Jacques Boyon.

M. Jacques Boyon. Monsieur le Premier ministre, ceux qui ont en charge la dissuasion nucléaire de la France ainsi qu'une très grande majorité d'entre nous sont perturbés par la décision annoncée par le Chef de l'Etat et par vous-même de prolonger le moratoire des expérimentations nucléaires. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

Nous sommes perturbés car nous croyons que la dissuasion est et doit rester la clef de voûte de notre défense et que tout ce qui la concerne doit être décidé par la France seule, de manière indépendante et sans être à la remorque ou sous la dépendance de quiconque. *(Même mouvement.)*

Quel est l'objet des essais qui ont été interrompus et qui sont attendus ? La France doit qualifier les nouvelles têtes nucléaires d'armes dont la mise en place a été décidée et engagée. Elle doit surtout mettre d'urgence au point le système de simulation en laboratoire que les Américains possèdent déjà et qui, seul, permettra, à terme, à notre pays de se passer d'essais en grandeur réelle.

Monsieur le Premier ministre, sur ces questions nous croyons connaître votre pensée profonde. Nous avons même cru percevoir les doutes de votre ministre de la défense. Certes, les experts que vous avez consultés ont semblé conclure que la reprise des essais n'était pas techniquement indispensable dans l'immédiat. Soit ! Mais nous savons, nous, que l'évolution de l'environnement international rendra de plus en plus difficile la reprise dont la nécessité, à terme, n'est pas contestée.

Les pressions américaines, que nous subissons déjà, l'approche de la renégociation du traité de non-prolifération nucléaire vont en fait nous exclure progressivement mais définitivement du groupe des puissances nucléaires majeures. Or cela nous ne pouvons l'accepter !

M. Jean-Yves Le Déaut. Que faites-vous des déchets, monsieur Boyon ?

M. Jacques Boyon. Nous ne pouvons pas accepter de voir « britanniser » notre dissuasion, ce qui reviendrait à perdre l'indépendance que la France a eu tellement de mal à conquérir et à conserver.

J'ai quelque peine à comprendre l'argumentation officielle selon laquelle nos essais seraient inutiles si aucune puissance, autre que la Chine, ne reprenait les siens mais redeviendraient immédiatement nécessaires si une puissance tierce les reprenait.

M. Jean-Yves Le Déaut. Que ferez-vous des déchets ?

M. Jacques Boyon. Monsieur le Premier ministre, que pouvez-vous faire ? Que pouvez-vous nous dire aujourd'hui dans le contexte institutionnel que chacun connaît afin que nous soyons vraiment assurés que les impératifs de notre défense passent bien avant toute autre considération diplomatique ou politicienne ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le député, lors de la déclaration de politique générale que j'ai faite devant votre assemblée, il y a six mois, et que vous avez bien voulu approuver à une très large majorité, j'ai affirmé l'attachement du nouveau gouvernement à la dissuasion nucléaire et sa volonté de faire en sorte que cette dissuasion dispose, à tout moment, de tous les moyens nécessaires pour bénéficier des derniers perfectionnements techniques. A l'époque, la situation était celle d'un moratoire en vigueur depuis le mois d'avril 1992. Depuis, il s'est passé un fait nouveau : l'explosion détectée en Chine et il y a lieu d'en tirer les conclusions. Dans l'état actuel des choses, le Gouvernement en tire trois.

En premier lieu, instruction a été donnée au ministre d'Etat, ministre de la défense, de faire prendre toutes les mesures conservatoires permettant à tout moment, si cela se révèle nécessaire, de reprendre les expériences.

En deuxième lieu, mandat a été donné au groupe d'hommes de sciences et de techniciens de haut niveau présidé par l'amiral Lanxade que j'ai réuni et au ministre d'Etat, ministre de la défense, de me proposer, d'ici à la fin du mois d'octobre, les mesures d'ordre technique et financier nécessaires pour faire en sorte que toutes les expériences en matière de simulation puissent être effectuées. Car nous ne sommes peut-être pas allés suffisamment vite dans ce domaine. Je ne manquerai pas de vous tenir informés.

Enfin, en troisième lieu, mandat a été donné à M. le ministre des affaires étrangères de prendre contact avec les autres puissances nucléaires - la Grande-Bretagne, la Russie et les Etats-Unis d'Amérique - afin d'examiner ensemble les conclusions qu'ils entendent tirer de ce qui s'est produit il y a une quinzaine de jours en Chine.

Quel est notre objectif ? Je demande à l'Assemblée de bien vouloir ne pas en douter, il vise à conserver notre capacité de dissuasion crédible et intacte. C'est le cas actuellement et il n'y a aucune inquiétude à avoir.

Pour l'avenir, nous ne signerons aucune interdiction définitive des essais aussi longtemps que nous aurons le sentiment qu'ils sont indispensables à la crédibilité technique de notre effort nucléaire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

A cet égard, mesdames, messieurs les députés, je rappelle que j'ai demandé au ministre d'Etat, ministre de la défense, de présenter un Livre blanc sur l'avenir de notre politique de défense. Vous aurez à en connaître de même que de la loi de programmation militaire qui vous sera

soumise à la prochaine session de printemps. Lors de la discussion de cette loi, nous aurons l'occasion, j'en suis certain - c'est du reste vous qui me la donnerez, j'en suis encore plus certain (*Sourires*) - d'évoquer à nouveau ce problème. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ALLOCATION DE RENTRÉE SCOLAIRE

M. le président. La parole est à M. Alfred Trassy-Pailloques.

M. Alfred Trassy-Pailloques. Monsieur le président, ma question, à laquelle s'associe mon collègue Denis Merville, s'adresse à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

L'allocation de rentrée scolaire a été considérablement augmentée l'été dernier. Malheureusement, de nombreuses familles qui satisfont aux conditions de ressources ne peuvent en bénéficier au motif qu'elles n'ont pas perçu, ainsi que le prévoit la réglementation, de prestations sociales au cours du mois de juillet.

Je citerai deux exemples qui prouvent, selon moi, qu'il convient de modifier cette réglementation. Un couple qui bénéficie d'un logement de fonction et qui n'a qu'un seul enfant ne perçoit pas de prestations familiales, APL ou allocation-logement, et ne peut donc prétendre au versement de l'allocation de rentrée scolaire. De même, une femme qui devient veuve au mois d'août, qui perçoit l'allocation de parent isolé à partir de cette date et qui n'a qu'un seul enfant ne peut pas non plus bénéficier de l'allocation de rentrée scolaire.

Voilà pourquoi, madame le ministre d'Etat, je souhaiterais que la réglementation soit assouplie afin que toutes les familles qui satisfont effectivement aux conditions de ressources puissent bénéficier de cette mesure intéressante pour elles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, je tiens avant tout à souligner l'effort considérable que constitue pour la collectivité nationale la décision prise par le Gouvernement de majorer l'allocation de rentrée scolaire en la portant de 403 à 1 500 francs pour l'année 1993. Cette mesure, qui représente un effort de 6 milliards de francs, aura concerné 3 millions de familles et 5,5 millions d'enfants, ce qui est considérable.

Il est vrai que certaines familles - vous avez cité des exemples - n'ont pu bénéficier de cette allocation de rentrée scolaire.

Cela tient d'abord au fait que les familles concernées par la majoration ne peuvent qu'être celles qui touchaient déjà cette allocation. Elles sont, en effet, répertoriées par les caisses d'allocations familiales; par conséquent on les connaît. Compte tenu des critères actuellement retenus, il aurait été très difficile de décider tout d'un coup d'un répertoire d'autres: comment les connaître? Comment leur dire de se signaler? Une telle action pour faire bénéficier les intéressés d'une mesure qui a un caractère spécifique et dont rien ne prouve qu'elle sera pérennisée, aurait été presque aussi coûteuse que la mesure elle-même. Pour la mener à bien nous aurions connu des difficultés matérielles considérables.

Quels sont les critères retenus?

Bénéficient aujourd'hui de cette allocation, toutes les familles qui perçoivent des allocations familiales et qui ont deux enfants. Cela en fait déjà un grand nombre.

En bénéficient également les familles ayant un enfant qui touchent déjà une prestation de leur caisse d'allocations familiales: allocation de logement, RMI, allocation pour adulte handicapé, allocation de parent isolé...

Dans tous les cas, l'allocation est attribuée sous condition de ressources; le plafond est de 7 800 francs pour un ménage avec un enfant.

Il s'agit donc, je le répète, d'un effort considérable et il aurait été très difficile d'aller plus loin. Nous nous serions engagés dans des difficultés très grandes sans grand profit d'ailleurs. En effet, la plupart des familles dont vous avez parlé perçoivent déjà cette allocation. Pour ce qui est de celles occupant un logement de fonction, cet avantage en nature me paraît compenser suffisamment la disparité que vous avez évoquée.

Je vous remercie, monsieur le député, de comprendre que, dans la situation actuelle, il aurait été difficile d'aller plus loin, et que si nous voulions modifier la réglementation, cela nous entraînerait vers de très grandes difficultés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

TÉLÉTRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Serge Poignant.

M. Serge Poignant. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et de l'emploi, mais elle pourrait concerner M. le ministre de l'aménagement du territoire ou M. le ministre de l'industrie.

Au lendemain de l'examen du plan quinquennal et à la veille du grand débat sur l'aménagement du territoire, je veux évoquer un sujet auquel je suis attaché, entre autres: le télétravail.

Au cours du débat sur le plan quinquennal, nous avons été d'accord pour considérer que nous vivions un changement de société, qu'après l'ère de la productique, de la télématique et de la robotique, nous entrions dans une ère informatique, où devient possible la transmission des messages en temps réel avec le fax, le satellite, le câble.

Aujourd'hui, il apparaît qu'une nouvelle forme de travail pourrait créer des emplois, être profitable à l'aménagement du territoire, permettre à des salariés d'exercer, de leur domicile ou à mi-temps entre le domicile et l'entreprise, leur activité pour plusieurs entreprises: le télétravail pour les cadres, les experts ou le télésecrétariat.

En Europe, on recense environ 8 millions d'adeptes de ce mode de travail, mais il y en a très peu en France. Il convient donc de se demander pourquoi.

Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette nouvelle forme de travail qui devrait permettre de sauvegarder des emplois dans les milieux ruraux, dans les petites villes? Cela dit le télétravail peut également être adapté aux grandes entreprises, en particulier dans les grandes villes.

Ne pensez-vous pas qu'il serait utile d'élaborer un statut du télétravailleur? Il est en effet difficile aujourd'hui pour un tel salarié non seulement de travailler pour plusieurs entreprises, mais également d'avoir un plan de carrière? Où en est la réflexion à ce sujet? Quelles échéances pouvons-nous envisager en la matière?

M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle nous a indiqué, lors de l'examen du plan quinquennal, qu'il était ouvert à toute idée nova-

trice : en voilà une. Je serais heureux que vous répondiez à ma question, même si elle n'est pas d'une actualité aussi brûlante qu'un sujet comme le GATT, par exemple. En effet, portant sur le travail, donc sur l'emploi, elle est d'une actualité constante. *(Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat.

M. Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat. M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire et moi-même avons confié à M. Thierry Breton une mission sur les problèmes posés par le développement du télétravail et ses perspectives, notamment en termes de créations d'emplois et d'aménagement du territoire. M. Breton vient de rendre son rapport qui sera rendu public dans quelques jours.

Ce rapport pose, en particulier, le problème des obstacles juridiques au développement du télétravail tant sous statut de salarié que sous celui de travailleur indépendant. Sans déflorer ses conclusions, je peux néanmoins vous indiquer que l'exercice du télétravail par des travailleurs indépendants ne nécessiterait pas de statut particulier. En effet, le futur statut d'entreprise individuelle qui sera prochainement soumis à l'Assemblée nationale, à la demande de M. le Premier ministre, et dont vous aurez à discuter avant la fin de cette session, est un élément de réponse au développement du travail indépendant.

Ainsi, nous montrerons que de nouvelles formes de travail peuvent se développer en dehors de l'emploi salarié traditionnel, et que le travail indépendant, l'entreprise individuelle, sont porteurs de créations d'emplois et de richesses. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean Diebold.

M. Jean Diebold. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme, dont je veux appeler l'attention sur deux sujets.

Le premier concerne l'ouverture du ciel français à la concurrence. Lorsque l'on connaît les conditions dramatiques qu'a eues une telle orientation pour les compagnies aéronautiques américaines, on est fondé à se demander s'il est bien opportun de s'engager dans cette voie. Lorsque l'on sait que cette nouvelle concurrence va permettre l'introduction d'avions américains sur des lignes desservies aujourd'hui par des Airbus d'Air Inter, on peut s'interroger sur le point de savoir s'il ne serait pas plus sage de bien peser les conséquences commerciales d'une telle ouverture, en particulier pour l'Airbus A 330, ainsi que ses implications industrielles et sociales pour Aérospatiale.

Le deuxième sujet est l'intention d'Air Inter de desservir la ligne Paris-Béziers en utilisant un appareil jet américain de cinquante places.

Lorsque l'on sait que le coût d'exploitation d'un jet sur une telle distance est supérieur d'environ 20 p. 100 à celui d'un avion à hélices comme l'ATR, on peut

craindre que le déficit déjà lourd de cette ligne ne s'accroisse encore. Certes l'argument de gain de temps est sans doute important du point de vue commercial, mais est-il suffisant dans ce cas précis pour éliminer l'ATR ?

Monsieur le ministre, ces deux décisions conduisent au même résultat : la mise en service sur des lignes françaises d'avions américains au détriment d'appareils européens assemblés à Toulouse.

Outre l'image commerciale négative qui peut en résulter, vous comprendrez sans doute que cette évolution soit ressentie comme une provocation par les salariés d'Aérospatiale, au moment où la société nationale met en place un plan de suppressions d'emplois.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de m'apporter et d'apporter aux salariés d'Aérospatiale ainsi qu'à leurs nombreux sous-traitants, des assurances sans équivoque sur votre volonté de soutenir les fabrications aéronautiques françaises et européennes. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme.

M. Bernard Bosson, ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. Monsieur le député, je peux immédiatement vous rassurer : il est bien évident que notre rôle n'est pas de favoriser le recours à des appareils étrangers, qu'ils soient américains ou autres, dans notre pays.

En ce qui concerne l'organisation du ciel, notre politique est claire : nous voulons assurer progressivement une concurrence maîtrisée qui soit loin tout à la fois d'un protectionnisme absolu et de toute dérive ultralibérale dont nous avons pu constater les conséquences désastreuses aux Etats-Unis et ailleurs.

Cette volonté de parvenir à une ouverture du ciel maîtrisée, nous a conduits à maintenir l'arrivée des cinq A 330 au sein de la flotte d'Air Inter dans les semaines qui viennent, ainsi que dix commandes d'A 319 qui seront livrés dès que cet appareil sortira.

Il est donc tout à fait clair qu'aucune livraison d'appareils américains n'aura lieu.

Quant au secteur des cent places d'Air Inter, si j'avais autorisé son ouverture, l'achat d'appareils américains Boeing aurait été automatique. J'ai donc interdit à Air Inter d'ouvrir ce secteur,...

M. Robert-André Vivian. Très bien !

M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme. ... lequel continuera à être couvert par des compagnies de troisième niveau, tandis qu'Air Inter s'ouvre à l'Europe, et qu'Air France engage une stratégie de reconquête et non pas du tout de repli. C'est sur ces lignes, qui resteront desservies par des affrètements de troisième niveau, qu'Air Littoral trouvera son créneau.

Pour ce qui est de l'aéroport de Béziers, il ne faut d'abord pas oublier que la concurrence avec celui de Montpellier est très vive. Or la distance jusqu'à Paris étant longue, l'ATR n'est pas une réponse, car le temps qu'il mettrait pour atteindre la capitale serait de nature à décourager un nombre élevé de passagers. Dans ces conditions, le Canadair de cinquante places est actuellement la seule solution qui permette de répondre aux besoins de la clientèle de l'aéroport de Béziers. Il s'agit donc d'une exception à notre règle de conduite, mais elle ne porte que sur un seul appareil. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

GATT

M. le président. La parole est à M. Olivier Dassault.

M. Olivier Dassault. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, mais elle pourrait s'adresser à M. le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, à M. le ministre de la culture, à M. le ministre de l'équipement et à M. le ministre de la communication. *(Sourires.)*

Mesdames, messieurs, vous savez à quel point cette date fatidique du 15 décembre, que l'on continue à agiter sur nos têtes comme une épée de Damoclès, est importante pour les Américains car, ensuite, le président Clinton ne pourra plus décider sans passer devant le Congrès, lequel ne manquera pas d'adopter beaucoup d'amendements.

Monsieur le ministre, le Premier ministre a rappelé avec fermeté et détermination - et je tiens à l'en remercier et à l'en féliciter - que, pour trois domaines essentiels, il était possible d'envisager des accords séparés. Or cela est paradoxal car, qu'il s'agisse de l'agriculture, de la culture - à propos de laquelle on évoque l'exception culturelle, c'est-à-dire la sortie de la culture des négociations du GATT - ou d'un autre domaine que je connais bien et qui est très important pour l'industrie française et européenne, je veux parler de l'aéronautique, ce sont précisément trois secteurs sur lesquels les Américains ne veulent pas céder.

Monsieur le ministre des affaires étrangères, pouvons-nous donc réellement espérer que les pays de la Communauté suivront la France dans cette négociation ? Il ne serait pas concevable, il ne serait pas acceptable que nous laissions tomber nos agriculteurs. Connaissant l'importance de l'agriculture pour notre commerce extérieur, nous savons qu'il faut sauvegarder ses capacités d'exportation. Elles représentent en effet 50 milliards de francs pour la France et plus de 200 milliards de francs pour la Communauté européenne.

Il en va de même dans le domaine aéronautique, où la Communauté européenne réalise 128 milliards de francs de chiffre d'affaires à l'exportation. Pour sauver cette industrie, il faut également conserver le transport, car s'il n'y en avait plus, il n'y aurait plus de commandes d'Airbus, comme viennent de le rappeler excellemment mon collègue Jean Diebold et M. Bosson.

Dans le domaine culturel, enfin, la France possède aussi un statut particulier. Ainsi, elle a instauré un système d'aide au cinéma qui n'existe pas dans les autres pays de la Communauté. Comment pourrions-nous sauver une industrie cinématographique française qui mérite encore ce nom aujourd'hui, qui occupe le deuxième rang mondial sur le plan économique et qui possède une audience dans le monde entier si nous baissions les bras ?

Nous devons donc continuer à nous battre pour obtenir l'exception culturelle, l'exception « agricole » et l'exception aéronautique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le Premier ministre vient de réaffirmer sa détermination et celle de tous mes collègues concernés au sein du Gouvernement pour mener la bataille dont vous avez rappelé les enjeux. Je ne reprendrai donc pas l'ensemble de son argumentation.

En ce qui concerne l'agriculture, les choses sont parfaitement claires : tel qu'il est, le préaccord de Blair House est totalement inacceptable ; il ne sera accepté que s'il est substantiellement modifié.

Pour ce qui est de l'aéronautique, notre but est d'obtenir une « multilatéralisation » de l'accord qui a été conclu entre la Communauté et les États-Unis.

Je m'arrêterai un peu plus longuement, sur l'exception culturelle en commençant par citer quelques chiffres.

Actuellement, les exportations de productions audiovisuelles des États-Unis vers l'Europe se chiffrent à 3 750 millions de dollars, alors que les exportations européennes des mêmes productions audiovisuelles vers les États-Unis atteignent à peine 250 millions de dollars, c'est-à-dire quinze fois moins. Pour les projections de films en salle, 80 p. 100 des recettes en Europe sont réalisées avec des films américains, alors que 1 p. 100 seulement des recettes aux États-Unis proviennent de films européens.

Il ne s'agit pas de déclarer la guerre à qui que ce soit. J'aime beaucoup les films américains et je vais en voir souvent. Je revendique simplement le droit de continuer à voir des films français. Nous ne voulons pas qu'une position dominante devienne un monopole absolu. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

La plupart de nos partenaires européens partagent notre point de vue quant à l'objectif, mais nous divergeons sur les moyens. La Commission de Bruxelles estime qu'il suffirait d'une clause de *statu quo* reconnaissant, dans ce domaine, la spécificité de l'Europe pour préserver l'avenir. Nous pensons au contraire qu'une telle clause serait insuffisante, parce qu'elle ne nous permettrait pas, à l'avenir, de prendre de nouvelles initiatives pour développer la politique originale que nous menons en faveur de notre industrie cinématographique ; elle ne nous permettrait pas davantage, demain, d'agir comme il le faudrait en faveur des nouvelles technologies qui se développeront dans le secteur de la transmission et des communications.

Voilà pourquoi nous revendiquons une clause d'exception culturelle qui mette ces productions d'un caractère tout à fait particulier, comme l'a souligné M. le Premier ministre, en dehors du champ des négociations du GATT.

Je terminerai ma réponse par une question. Pourquoi l'Europe n'obtiendrait-elle pas, dans le cadre du GATT, ce que le Canada a obtenu des États-Unis dans le cadre du traité de l'ALENA, c'est-à-dire l'exception culturelle ? *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-RÉGIONS

M. le président. La parole est à M. Serge Lepeltier.

M. Serge Lepeltier. Ma question s'adresse à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

La négociation des contrats de plan État-régions est entrée dans une phase active depuis la transmission aux préfets de région des mandats de négociation. Or, dans ces derniers, la partie que l'on appelle non négociable, c'est-à-dire le noyau dur, est très importante puisqu'elle représente quelquefois plus de 80 p. 100 de ces mandats.

Peut-on dès lors parler d'une réelle négociation ?

De plus, cette partie non négociable comporte parfois des projets qui vont renforcer le déséquilibre entre les départements d'une même région. Je n'en veux pour preuve que le cas du département auquel j'appartiens. Alors qu'il compte 13,5 p. 100 de la population de ma région, les projets proposés dans ce mandat pour les infrastructures, par exemple, représentent moins de 4 p. 100 de l'ensemble des projets envisagés pour la région.

Peut-on parler d'aménagement du territoire si, aujourd'hui, l'Etat dit aux régions : « Renforcez vos pôles régionaux, enrichissez vos départements riches et, parallèlement, appauvrissez » – puisqu'il faut bien parler ainsi – « les départements pauvres ? » (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales.

M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Monsieur le député, les mandats de négociations, qui ont été confiés aux préfets pour les cinq ans à venir, sont régionalisés. Comme vous venez de le rappeler, dans ces mandats, un noyau dur est déterminé pour chaque région en fonction de priorités à la fois nationales et locales et ne doit, en aucun cas, dépasser 75 p. 100 des crédits affectés aux régions ; il est même, dans beaucoup de cas, inférieur à ce taux.

Cela étant, je comprends vos préoccupations. Des instructions ont d'ailleurs été données pour que les préfets de région et les présidents de conseils régionaux déterminent les priorités et la répartition géographique des crédits. Grâce à une concertation étroite avec toutes les autres collectivités, en particulier avec les départements, nous aurons les contacts nécessaires et je ne doute pas que le Berry se verra attribuer les crédits qu'à juste titre, il estime indispensables. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures, sous la présidence de M. Eric Raoult.*)

PRÉSIDENCE DE M. ÉRIC RAOULT, vice-président

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, je regrette l'absence du président de la commission des finances car c'est lui qui est à l'origine de mon rappel au règlement.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. On le lui dira !

M. Jean-Pierre Brard. Alors qu'il qualifiait hier à la tribune ce projet de loi de finances de « budget de mobilisation », il semble lui-même complètement démobilisé !

M. le président. Mais le rapporteur général est présent, monsieur Brard !

M. Jean-Pierre Brard. Certes, et c'est un interlocuteur de qualité !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Merci !

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, vous savez quel prix nous attachons à notre participation à la discussion budgétaire. Cette année, comme pour toutes les autres lois de finances, nous avons eu le souci de présenter des amendements qui expriment notre point de vue et qui ont pour objet de défendre les plus modestes.

Or, que s'est-il passé cette année ? Seize amendements au projet de loi de finances, portant sur la taxe d'habitation, sur la taxe professionnelle, sur le foncier bâti, ont été balayés d'un revers de main, déclarés irrecevables – revêtus du tampon « irrecevable, dépôt refusé » – alors qu'ils avaient été déposés dès le 5 octobre.

Monsieur le président – et je m'adresse également à M. le rapporteur général de la commission des finances – à l'occasion de cette loi de finances, on parle beaucoup de fiscalité locale. On en a encore entendu parler tout à l'heure lors des questions d'actualité.

Pour notre part, nous considérons qu'il ne faut pas seulement alléger la fiscalité *via* quelques dispositions concernant l'impôt sur le revenu, mais aussi continuer d'alléger l'impôt local, en particulier la taxe d'habitation, dans l'esprit qui a présidé à nos démarches les années précédentes.

Il convient, en outre, de mettre un plancher à la taxe professionnelle et de prendre, pour le foncier bâti, des mesures comparables à celles qui ont été prises pour la taxe d'habitation.

De telles dispositions, qui devraient profiter surtout aux familles, ont été exclues de la discussion par le président de la commission des finances. Nous sommes étonnés que ce dernier procède ainsi par oukases comme s'il voulait imiter le Bonaparte cosaque qui est au Kremlin et nous soumettre au même régime que celui qui est en vigueur à Moscou.

Nous voulons, nous, discuter librement et nous souhaitons que M. le président de la commission revienne sur ce comportement discriminatoire qui ne nous permet pas de faire valoir nos arguments en faveur de l'adoption d'amendements dont bénéficieraient les familles les plus modestes de notre pays, tandis que le budget avantage largement celles qui n'ont pas besoin d'aide.

M. Louis Pierna. Très bien !

M. le président. Monsieur Brard, je suppose, bien que vous ne l'ayez pas précisé, que votre rappel au règlement se fonde sur l'article 58-1.

M. Jean-Pierre Brard. Vous connaissez le règlement par cœur, monsieur le président !

M. le président. Comme il est d'usage, les amendements que vous avez cités ont été soumis à M. le président de la commission des finances pour examen de leur recevabilité financière. Je ne doute pas que ses avis auront été donnés selon les critères habituels. Néanmoins, je vais donner la parole à M. le rapporteur général pour qu'il puisse vous fournir des précisions.

M. Jean-Pierre Brard. D'habitude, ils sont recevables !

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Monsieur le président, M. Brard n'a pas véritablement fait un rappel au règlement. Il ne fait que poursuivre la discussion au fond que nous avons depuis hier et qui continuera jusque dans la nuit de vendredi à samedi.

Cela dit, il faut distinguer deux types d'amendements : ceux qui, modifiant l'équilibre de la loi de finances, et donc l'article 25 qui devrait être discuté dans la nuit de vendredi à samedi, sont recevables au titre de la première partie, et ceux qui, en revanche, ne modifient pas l'équilibre de la loi de finances et seront examinés au cours de l'examen de la deuxième partie, dans le cadre des articles non rattachés, c'est-à-dire les 16 et 17 novembre. Si certains amendements ont été déclarés irrecevables, c'est précisément parce qu'ils ont été déposés sur la première partie, alors que leur place était plutôt en deuxième partie.

En tout état de cause, une régularisation interviendra, et toutes vos bonnes idées, monsieur Brard, seront examinées et en commission et en séance publique d'ici au 17 novembre, je peux vous en donner l'assurance.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard, mais pour une très courte intervention. Sinon, je considérerais qu'il se rend coupable d'obstruction, ce que je ne saurais croire de sa part.

M. Jean-Pierre Brard. Monsieur le président, nous avons toujours le souci de l'efficacité et quand nous « obstruons », c'est également par souci d'efficacité ! (*Sourires.*)

Je prends acte de la déclaration de M. le rapporteur général selon laquelle nos amendements seront discutés en deuxième partie. Il me permettra néanmoins de faire remarquer que depuis l'année dernière, ni la Constitution, ni le règlement de l'Assemblée nationale n'ont été modifiés sur ce point. Je ne vois pas pourquoi ce qui était bon pour les cinq dernières lois de finances ne l'est plus, subitement, cette année. Pourtant, M. Auberger appartenait déjà à la commission des finances l'année dernière et il n'a jamais fait de remarques quant à la recevabilité de nos amendements en première partie.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Je suis confus d'avoir quelques minutes de retard. Je fais droit aux propos de M. Brard auxquels M. Auberger, notre rapporteur général, a apporté la bonne réponse.

Monsieur Brard, je vous signale, néanmoins, que j'ai pris la peine, ce matin, au début de la réunion de la commission, d'expliquer les raisons qui m'ont conduit à choisir cette méthode. Je m'étais d'ailleurs excusé par avance auprès des commissaires dont les amendements pouvaient être considérés comme tout à fait recevables au titre de l'article 40, mais que, pour la bonne ordonnance de nos débats, nous souhaitions voir discutés au cours de la deuxième partie. Je confirme donc ce qu'a dit M. le rapporteur général. Je conçois qu'avec l'ordre du jour de l'Assemblée, vous n'ayez pas pu être là ce matin...

M. Jean-Pierre Brard. M. Tardito était présent !

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. ... mais, je le répète, j'ai pris soin de faire - cela figure au compte rendu de la commission - un commentaire précis sur ce sujet dont je savais qu'il pouvait soulever des questions.

Honnêtement, après avoir bien consulté nos administrateurs qui ont l'habitude des débats et M. le rapporteur général, je crois que cette méthode est plus convenable et

plus efficace, tout le monde a paru en convenir. D'ailleurs, si j'avais senti quelque opposition à la commission, je me serais réservé un délai de réflexion, mais ce ne fut pas le cas. Je vous prie donc d'accepter ces explications en sachant que, dans la mesure où ces amendements sont compatibles avec l'article 40, ils viendront bien en discussion.

M. le président. L'incident est clos.

4

LOI DE FINANCES POUR 1994

Suite de la discussion générale d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1994 (n° 536, 580).

Je signale qu'alors même que nous siégeons en séance publique, un certain nombre de nos collègues sont retenus, en dehors de l'hémicycle, par des réunions de commissions ou de groupes de travail.

C'est ainsi que, cet après-midi - je tiens à le préciser pour le public - sont convoqués la commission de la défense, la commission des lois, la commission de la production, la délégation pour les Communautés européennes, ainsi que trois groupes d'études ou d'amitié...

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Sans compter la messe !

M. le président. ... sans compter, monsieur le président de la commission, la messe qu'organise Monseigneur Lustiger.

M. Jean-Pierre Brard. De la messe, on peut se dispenser !

M. le président. La parole est à M. Louis Pierna.

M. Louis Pierna. Monsieur le président, monsieur le ministre du budget, mes chers collègues, la France perd plusieurs centaines d'emplois par jour. On pouvait donc s'attendre à un budget qui se mette au service de la lutte contre le chômage. Il n'en est malheureusement rien. Cette affirmation ne tient pas du procès d'intention. Comment, en effet, un budget fidèle aux critères dits de « convergence avec le traité de Maastricht », pourrait-il sortir le pays de l'ornière dans laquelle il se trouve ?

C'est un budget de récession qui vise à faire payer aux travailleurs et aux collectivités locales le poids de l'austérité.

C'est un budget de fuite en avant qui, au lieu de s'attaquer aux maux de notre société - spéculation, financiarisation, gâchis de l'argent public - comprime les dépenses sociales et fait de nouveaux cadeaux aux revenus du capital.

Analysons dans le détail les principales mesures proposées.

Le Gouvernement a annoncé, à grand bruit, une baisse de l'impôt sur le revenu. Le document de présentation de la réforme précise que « le redressement de notre économie, passe par la reprise de la consommation des ménages ».

Monsieur le ministre, je vous ai écouté attentivement hier. Permettez que je vous dise que vous avez l'art de la dissimulation. Vous prétendez baisser les impôts. Qu'en est-il réellement ?

Une fois les effets d'annonce retombés, chacun pourra calculer ce qu'il en sera de son pouvoir d'achat pour 1994.

La hausse de 1,4 p. 100 de la CSG décidée en juin dernier par le Gouvernement - et combattue par les députés communistes - représente, pour la seule année 1994, une ponction supplémentaire de 50 milliards de francs pour tous les salariés. Il faut ajouter à cela l'augmentation des taxes sur l'alcool et l'essence, le gel des rémunérations des fonctionnaires, le blocage des allocations familiales, des allocations de chômage et des aides au logement, la hausse du forfait hospitalier et des dépenses à la charge de l'assuré après les remboursements de la sécurité sociale. La liste est longue, convenez-en, monsieur le ministre, des mesures qui pèsent d'ores et déjà sur la consommation, notamment sur celle des ménages les plus modestes.

Lorsque l'on additionne l'ensemble des prélèvements qui frappent les salariés et que l'on soustrait les 19 milliards de baisse de l'impôt sur le revenu, on constate que la ponction sur le pouvoir d'achat des familles s'élèvera à plus de 100 milliards de francs entre mai 1993 et décembre 1994.

Dans ces conditions, on ne peut pas parler de relance de la consommation. C'est tellement vrai que, selon une estimation des experts gouvernementaux - encore confidentielle mais dont *Libération*, dans son édition du 27 septembre dernier, s'est fait l'écho - le pouvoir d'achat des ménages, dernier ressort de la croissance, pourrait baisser de 0,6 p. 100 l'année prochaine.

Enfin, si l'on doutait encore de l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement, les experts de l'OCDE comme ceux de l'OFCE, prévoient, eux, une croissance de l'activité française égale à zéro. M. le ministre de l'économie a beau promettre « la sortie du tunnel au début de 1994 au plus tard », la France s'enfonce dans la récession.

En outre, le budget va creuser les inégalités. Le Gouvernement avait annoncé que tous les contribuables, quel que soit le niveau de leur revenu, bénéficieraient de la réforme de l'impôt sur le revenu. Là aussi, après calculs, la réalité est tout autre et il y a tromperie.

Toujours après prélèvements sociaux et fiscaux, le salarié qui gagne 40 000 francs par mois verra son revenu baisser de 0,9 p. 100 ; pour celui qui perçoit 20 000 francs, il diminuera de 1,9 p. 100 ; enfin, pour le salarié qui gagne 8 140 francs, le revenu annuel diminuera de 2,8 p. 100, soit trois fois plus que le premier cité.

Ces chiffres sont incontestables. Pour le syndicat national unifié des impôts qui a fait ces calculs, cela ne fait aucun doute : les plus démunis sont les plus pénalisés.

Enfin, en ce qui concerne la réforme de l'impôt sur le revenu, le Gouvernement, au nom de la simplification, revient sur le principe de progressivité, principe qui permet de corriger sensiblement les inégalités sociales. Les impôts directs, par nature plus équitables que les impôts indirects, représentent seulement 40 p. 100 des rentrées fiscales. La France se situe au dernier rang des pays de l'OCDE pour ce qui est de la pression fiscale sur le revenu et au premier rang pour l'impôt sur la consommation. Atténuer la progressivité de l'impôt sur le revenu, c'est encore aggraver les injustices.

Le Gouvernement prétend réorienter les SICAV monétaires vers « des emplois plus utiles à l'économie ». Les députés communistes ont, à maintes reprises, demandé aux gouvernements successifs de pénaliser les placements spéculatifs pour encourager l'investissement productif.

Mais que fait le Gouvernement ? A un privilège, celui des SICAV, de leur rendement et de leur imposition, quasi nulle, il ajoute un cadeau : celui de ne payer aucune plus-value dès la fin du mois de septembre si les sommes placées sont réinvesties en Bourse, dans une résidence secondaire ou un logement destiné à la location - chère, évidemment ! Un privilège plus un cadeau, cela ne fait pas une pénalisation !

S'y ajoute une série de mesures favorisant les titres, bons de créance, comptes à terme, alors que le Livret A, qui finance le logement social, est délibérément oublié et pénalisé.

C'est donc un budget rigoureux pour ceux qui ne tirent de revenus que de leur travail et laxiste pour les spéculateurs ! Voilà la vérité.

M. Jean-Claude Gayssot. Très bien !

M. Louis Pierna. Le Gouvernement rétorquera qu'il a triplé l'allocation de rentrée scolaire. C'était une mesure indispensable que les députés communistes n'ont cessé de réclamer tant les frais de scolarité pèsent sur les ménages. Mais le Gouvernement a profité de cette augmentation pour revenir sur une autre mesure qui bénéficiait aux familles modestes, l'allocation pour dépenses de scolarité. Ceux qui la percevaient étaient les foyers non boursiers et non imposables ; l'allocation s'élevait à 1 200 francs pour les élèves de la seconde à la terminale. La somme s'ajoutait aux 407 francs de l'ancienne allocation rentrée. La loi de finances pour 1994 a annulé cette ligne. Au total, cela représente pour les familles concernées un manque à gagner de 107 francs par enfant.

A certaines familles, on reprend d'une main ce qui a été accordé de l'autre ! Non seulement le budget aggrave les inégalités, mais il ne permettra pas de faire face aux graves problèmes qui nous sont posés et d'abord à celui de l'emploi.

Le Gouvernement se flatte de « maîtriser les dépenses publiques ». C'est vrai, mais il faut y regarder de plus près.

Jamais, en effet, la masse globale des crédits budgétaires n'aura connu une si faible évolution. Mais des crédits en baisse pour la santé, les affaires sociales hors RMI, le logement, les transports, cela signifie des services publics de moindre qualité, des coûts plus élevés, des inégalités sociales aggravées, des suppressions d'emplois !

Hors dette publique, les dépenses de l'Etat, qui représentaient 21,3 p. 100 du PIB en 1982 n'en représentent plus que 17,5 p. 100 aujourd'hui.

L'investissement ne représente que 15 p. 100 en moyenne des dépenses de l'Etat et ses interventions 30 p. 100, y compris les subventions de fonctionnement. Les autorisations de programme, qui impriment une orientation à moyen terme, sont en recul. Ces chiffres traduisent le refus de la relance par une politique publique nationale, alors que les licenciements économiques se multiplient. En diminuant ses dépenses, l'Etat va contribuer à l'atonie de l'activité économique. Y a-t-il vraiment lieu de s'en féliciter ? Nous ne le croyons pas !

En même temps, les dépenses liées à la crise explosent : 7 à 8 milliards au titre du RMI et de différentes prestations sociales liées au sous-emploi, dont le financement de 100 000 contrats emploi-solidarité supplémentaires. Mais ce n'est pas ce que désirent nos jeunes. Ils veulent un vrai travail avec un véritable salaire.

Dans le projet de budget, 8 milliards de francs sont inscrits pour l'équilibre des prestations agricoles, 10 milliards pour l'assurance chômage et 7 milliards au titre de la dette publique. Et tout cela est la conséquence du chômage, de la baisse de la consommation populaire.

Par ailleurs, le Gouvernement aggrave encore la situation de l'emploi en bradant le patrimoine national. Il y a quelques semaines, la simple annonce des privatisations a accéléré et encouragé les plans de licenciements : Bull, Thomson, la Snecma sont frappés de plein fouet. A Air France, comme ailleurs, on vend les filiales qui font des bénéfices pour améliorer les liquidités du groupe afin d'attirer l'actionnaire.

Et le salarié ? Lui n'est pas coté au CAC 40 à la Bourse de Paris ! On vend du salarié et on achète des bénéfices. Qu'importe la facture – la fracture – sociale, ce sont les salariés et leurs familles qui la paieront !

La charge de la dette représentera au moins 190 milliards de francs. Cette ponction sur le pouvoir d'achat populaire va servir à arrondir le pécule des banquiers et toute la politique du Gouvernement invite à maintenir ces sommes dans le circuit pour continuer à spéculer contre le franc.

De son côté, l'Europe coûtera 90 milliards au budget de la France, soit une augmentation de 16 p. 100. La France ne recevra en retour guère plus de 60 milliards et subira les injonctions de la Commission de Bruxelles à procéder à toujours plus de déréglementation, plus de casses industrielles et de mises en jachère.

Le grand marché européen se traduit par une fraude fiscale massive, reconnue par tous, sans que la France se donne les moyens de l'enrayer.

En prétendant rendre intangible la libre circulation des capitaux, le Gouvernement se soumet à la loi des spéculateurs. Or la spéculation contre le franc a coûté très cher à la Banque de France cet été, mais de cela, on ne parle plus.

Paralysé par les marchés financiers, auxquels il s'est lui-même ligoté, le Gouvernement offre aux spéculateurs un budget sur mesure et des dépenses publiques en baisse.

Sa logique, le Gouvernement veut aussi l'imposer aux collectivités locales. Le budget de 1994 sera un véritable assommoir pour elles puisqu'elles seront ponctionnées de près de 7 milliards de francs. A travers l'asphyxie des communes, des départements et des régions, ce sont une fois encore les salariés et les familles qui sont visés.

Les collectivités locales sont frappées de plein fouet par la baisse de l'activité économique et par l'aggravation du chômage.

Face à l'augmentation des impôts locaux, l'Etat essaie de se faire passer pour économe par rapport aux collectivités locales, alors que cette augmentation est en réalité la conséquence de sa politique nationale, puisqu'il ne compense pas les transferts de charges qu'il leur impose.

La dotation globale de fonctionnement est due aux communes. Ce n'est pas un geste du Gouvernement ! Je rappelle qu'elle a été instituée après la suppression de la taxe locale que percevaient les communes. Une nouvelle et brutale réduction de leurs ressources les obligerait soit à recourir à de fortes augmentations de l'impôt local sur les familles, soit à opérer des coupes parmi les services rendus à la population.

Les collectivités locales sont des acteurs à part entière du développement économique du pays. Proches des gens, partenaires privilégiés des entreprises, elles doivent recevoir de l'Etat les moyens d'assurer leurs missions.

L'Etat diminue le remboursement de la TVA dû aux collectivités locales sur leurs dépenses d'investissement alors que, déjà, il ne la rembourse pas sur leurs dépenses de fonctionnement qui ont souvent un caractère social. Pourtant les entreprises viennent de recevoir 45 milliards de francs au titre de la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de cette même TVA. Où ira cet argent ? Ira-t-il à l'investissement productif ou gonflera-t-il les placements spéculatifs ?

L'Etat diminue les compensations versées aux collectivités au titre des exonérations de la taxe professionnelle. Que penser de cette méthode qui consiste à faire payer aux communes, aux départements et aux régions des exonérations décidées par l'Etat, alors qu'elles ne servent ni à leur développement économique ni à la création d'emplois ?

Les mesures contre les collectivités locales entraîneraient une baisse de moyens sans précédent. Elles seraient aussi en contradiction totale avec les différentes déclarations en faveur d'une relance de l'emploi, du secteur rural, du logement et des quartiers en difficulté, pour ne citer que les priorités affichées du Gouvernement.

Monsieur le ministre, il est temps de faire d'autres choix. Il est possible de mettre en œuvre une politique vraiment alternative. Les députés communistes proposent des recettes nouvelles frappant les privilégiés et des dépenses soutenant la consommation populaire, pour un montant de 101 milliards de francs. On peut trouver de l'argent quand on veut et quand on sait frapper aux bons endroits et ouvrir les portefeuilles et les porte-monnaie. Durant le débat, nous présenterons des amendements qui traduiront ces choix.

Il faut le dire et le répéter, il ne peut y avoir de relance si l'on ne répond pas aux besoins des gens et donc s'il n'y a pas une véritable augmentation du pouvoir d'achat. Le budget de l'Etat pourrait contribuer à la revalorisation des salaires, des pensions et des retraites. Il faut que le SMIC soit porté à 7 500 francs. Vous ne le voulez pas, ignorant ce que disent de plus en plus d'économistes, même dans vos rangs. Tout ce qui sacrifie les salaires constitue une piètre réponse à la crise actuelle.

Nous allons proposer un nouveau barème de l'impôt sur le revenu, plus progressif, exonérant les bas salaires et annulant le mécanisme de l'avoir fiscal qui permet à certains contribuables disposant d'un important portefeuille boursier d'échapper à l'impôt.

De la même manière, nous faisons des propositions pour alléger le poids des impôts locaux pour les familles modestes. Ne nous dites pas que c'est impossible ! Vous compensez la taxe professionnelle payée par les entreprises à hauteur de 30 p. 100. Vous devez, vous pouvez faire un effort pour les familles qui paient la taxe d'habitation et la taxe foncière.

Les revenus du travail sont dans notre pays plus taxés que ceux du capital. C'est cette injustice qu'il faut corriger. En effet, 67 p. 100 des revenus financiers sont exonérés. L'ensemble des plus-values boursières devraient être intégrées dans le calcul du revenu imposable. Le rendement de l'impôt sur la fortune pourrait être doublé.

On ne peut pas donner de l'argent à la fois aux spéculateurs et aux salariés. La CSG qui pèse si lourdement sur la consommation populaire doit être supprimée. Une taxe sur les revenus financiers au même taux que l'impôt que doivent payer les salariés devrait être créée. Cela ne serait que justice et l'argent ainsi dégagé pourrait financer l'investissement productif au lieu d'alimenter la croissance financière.

Les dépenses civiles de l'Etat doivent être réorientées au service de l'emploi et de la lutte contre les inégalités sociales.

Qu'on ne dise pas que l'Etat-providence, c'est fini ! Le patronat a obtenu de nombreux avantages fiscaux sans le moindre engagement pour une quelconque contrepartie en termes d'emploi.

Plus de professeurs, d'infirmières et d'assistantes sociales, cela ne représenterait pas une charge pour l'Etat mais un investissement pour l'avenir.

Seul l'ultralibéralisme le plus archaïque peut considérer la réduction des crédits pour le logement, les transports ou la santé comme indispensable à l'efficacité de l'Etat.

Le transfert d'une partie des dépenses de surarmement permettrait d'ailleurs de financer des dépenses utiles pour l'école et pour la formation.

L'opinion française s'inquiète à juste titre des conséquences de la déréglementation qui sévit en Europe. Un secteur public fort peut être un rempart efficace face aux diktats de la Commission de Bruxelles.

Le secteur public devait être le moteur de l'intervention publique, avec des droits significatifs pour les salariés, pour une véritable politique de l'emploi.

Dans le même esprit, il y a une mesure démocratique qui ne coûterait pas un centime et dégagerait bien des économies en prévenant les gaspillages, c'est la transparence sur les fonds publics distribués au patronat.

Le Gouvernement a mis un terme à la mission des commissions départementales de contrôle des fonds publics que les députés communistes avaient obtenues à la fin de la dernière législature. Le nombre de licenciements économiques ainsi que le gâchis de l'argent public que l'on peut constater devraient amener le Gouvernement à revoir sa position.

Enfin, les collectivités locales doivent avoir les moyens de répondre aux besoins de leurs populations.

Toute réforme efficace de la fiscalité locale doit passer par une réforme démocratique assurant l'augmentation de son produit. Cette augmentation ne peut se faire au détriment des salariés déjà fortement touchés par les difficultés économiques. C'est dans les entreprises que l'homme produit des richesses, c'est donc là qu'il faut obtenir en priorité les moyens nécessaires à la satisfaction de ses besoins.

Par ailleurs, la TVA payée par les collectivités locales doit être entièrement remboursée et dans des délais raisonnables, pas deux ans après comme aujourd'hui. Pourquoi ce qui est possible pour les entreprises, c'est-à-dire la suppression du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, ne pourrait pas l'être pour les collectivités ?

La dotation globale de fonctionnement devrait être renouvelée, avec une augmentation de son produit. Les communes pourraient ainsi diminuer le poids des impôts locaux, qui frappent d'abord les familles.

Enfin, il faut trouver des réponses aux difficultés créées par le Marché unique.

Celui-ci est en train de devenir celui de la fraude sur la TVA et des trafics. Le dumping fiscal est la norme. Plusieurs pays européens sont maintenant inquiets et souhaitent la mise en place concertée d'une fiscalité minimale sur les revenus du capital. La France devrait être à l'initiative d'une telle remise en ordre.

L'échec de la politique monétaire européenne et de la politique du franc fort armé au mark prouve qu'il n'est pas possible de conduire durablement une baisse sensible des taux d'intérêt sans changer de politique économique.

On ne pourra pas relancer la croissance et l'emploi en France et en Europe en maintenant l'objectif de monnaie unique européenne et sans contrôler et taxer les mouvements de capitaux pour lutter contre la spéculation.

Monsieur le ministre, en refusant de répondre à ces exigences, le budget pour 1994 fragilisera l'économie nationale. Entre ses hypothèses hasardeuses et ses dépenses qui arbitrent la croissance financière contre l'emploi, il est d'ores et déjà peu vraisemblable qu'il puisse être appliqué en l'état.

Le groupe communiste, si rien ne change, ne pourra que le refuser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Elisabeth Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, élaboré dans un contexte extrêmement difficile, ce projet de loi de finances traduit néanmoins la volonté du Gouvernement d'atteindre les objectifs pour lesquels une nouvelle majorité parlementaire a été élue : redressement des finances publiques, mise en œuvre d'une politique de réformes.

Avant de détailler plus longuement les choix qui nous sont présentés, je souhaite évoquer les circonstances qui ont entouré l'élaboration de ce projet.

En effet, parler de contexte difficile pour qualifier la situation dans laquelle nous avons trouvé, à l'issue des élections de mars, les finances et, plus largement, l'économie de notre pays relève de l'euphémisme.

M. Jean-Pierre Brard. C'est sûr !

Mme Elisabeth Hubert. Six mois après, nous n'avons pas encore fini de payer la coupable inconséquence de nos prédécesseurs. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud. Vous aggravez la situation !

Mme Elisabeth Hubert. Rappelez-vous, mes chers collègues, ce que nous disait M. Malvy, il y a tout juste un an, du haut de cette tribune : « Pour 1993, le Gouvernement prévoit une accélération de la croissance de 2,6 p. 100. Les recettes du budget ont été calculées de façon très prudente. Il n'y a pas de risque à cet égard. Ce budget est sérieux et sincère. »

M. Jean-Pierre Brard. Et vous l'avez cru ? Nous, non !

Mme Elisabeth Hubert. « Au total, poursuivait-il, le déficit atteindra 2,2 p. 100 du PIB et sera le plus faible de tous les grands pays industrialisés. Selon moi, nous assisterons l'an prochain à un démarrage progressif de la demande intérieure. Je ne pense pas qu'il y ait de risques de déflation. »

M. Jean-Louis Idiart. Vous dites la même chose !

Mme Elisabeth Hubert. Manifestement, avant de défendre hier soir l'exception d'irrecevabilité, notre éminent collègue, M. Migaud...

M. André Fanton. Eminent, c'est beaucoup dire !

Mme Elisabeth Hubert. ... avait oublié de relire ces morceaux d'anthologie...

M. Jean-Pierre Brard. Pour l'anthologie, on fait mieux !

Mme Elisabeth Hubert. ... prononcés il y a tout juste un an par celui qui est devenu depuis président du groupe socialiste dans cette assemblée.

Pourtant les résultats sont là : un déficit qui atteignait en avril 4,5 p. 100 du PIB, soit deux fois plus que les prévisions de M. Malvy...

M. Didier Migaud. On verra l'année prochaine : vous ne serez pas déçue !

Mme Elisabeth Hubert. ... une croissance négative de près de 1 p. 100 en 1993, soit une erreur de plus de trois points et demi,...

M. Eric Duboc. Ils ne savent pas compter !

Mme Elisabeth Hubert. ... 124 milliards de recettes surestimées dont 26 pour l'impôt sur les sociétés et 30 pour la seule TVA, 44 milliards de dépenses sous-estimées, une dette qui est passée de 1 622 milliards en 1989 à 2 510 à la fin de 1993 et une charge de la dette qui représente aujourd'hui près de 20 p. 100 des recettes fiscales.

M. Arthur Dehaine. C'est une faillite !

Mme Elisabeth Hubert. C'est en tenant compte de ces chiffres, monsieur le ministre, que vous avez dû élaborer d'abord le collectif puis ce projet de loi de finances pour 1994. Dans ces conditions, les appréciations portées par nos collègues socialistes apparaissent particulièrement médiocres ! (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Arthur Dehaine. Ils sont disqualifiés !

Mme Elisabeth Hubert. Le contexte est difficile également parce que la conjoncture générale de notre économie est encore incertaine.

Certes, ceux que nous qualifions d'experts, et dont il faut savoir apprécier avec prudence les prévisions, évoquent avec de plus en plus d'insistance l'hypothèse d'une reprise, à la fin de l'année 1994 pour les plus pessimistes, au début de la prochaine année pour les plus optimistes. Il est vrai que des signes d'amélioration chez nos voisins et partenaires pourraient leur donner raison.

En outre, la dégradation observée entre octobre 1992 et juin 1993 paraît se stabiliser : la production manufacturière aurait cessé de baisser, la consommation des ménages amorcerait un frémissement et, si l'investissement des entreprises continue de reculer, c'est dans des proportions plus faibles, et, surtout, signe encourageant, le nombre de faillites serait en diminution.

Tous ces éléments amènent à envisager pour 1994 une croissance qui, à l'image de celle de la plupart de nos partenaires européens, pourrait s'établir à 1,4 p. 100, une hypothèse à la baisse à 0,8 p. 100 n'étant pas totalement écartée, et une progression de la consommation des ménages d'environ 0,7 p. 100.

Il est compréhensible, dans ces conditions, que l'un des objectifs du Gouvernement ait été de poursuivre la maîtrise des dépenses publiques. Bien sûr, il eût été plus simple d'utiliser la méthode socialiste et de nourrir encore un peu plus le déficit budgétaire...

M. Augustin Bonrepaux. C'est ce que vous faites !

Mme Elisabeth Hubert. ... mais le choix du ministre du budget est tout autre. Dans la logique des propos tenus par Edouard Balladur depuis six mois, des économies drastiques ont été réalisées. C'est ainsi que, pour 1994, la progression des dépenses sera limitée à 1,1 p. 100. En remettant en cause les services votés, vieille revendication de cette assemblée, ce sont 50 milliards de francs d'économies qui sont réalisés.

Reconsidérer l'utilité de chaque dépense, redéployer les effectifs de fonctionnaires en fonction des besoins semble du plus élémentaire bon sens mais relève d'un comportement nouveau. Les Français seront très certainement sensibles à ce changement d'orientation, qui consiste d'abord à rechercher l'efficacité et à rationaliser les dépenses de l'État.

De même, ils seront satisfaits de voir engager ou mener à bien les priorités que nous avons énoncées durant la campagne électorale : augmentation de 12 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et d'équipement de la police, de 12 p. 100 pour la modernisation des tribunaux, et 500 emplois créés,...

M. Eric Duboc. Très bien !

Mme Elisabeth Hubert. ... augmentation de 6,9 p. 100 pour les crédits en faveur de l'emploi, utilisés pour financer notamment 650 000 CES et l'allègement du coût du travail sur les bas salaires, hausse de 7 p. 100 pour le RMI, et 10 milliards de francs pour les contrats Etat-ville, augmentation de 12,5 p. 100 pour les crédits affectés aux bourses de l'enseignement supérieur.

Ce sont là quelques exemples qui montrent à l'évidence le souci du Gouvernement de ne pas faire peser le poids de la rigueur sur les plus démunis ou sur des secteurs essentiels aux yeux de nos concitoyens.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas prouvé !

Mme Elisabeth Hubert. J'en viens maintenant, après cette rapide évocation des dépenses, aux choix qui sont les vôtres et qui ont servi de base à l'élaboration de cette première partie de la loi de finances.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer le courage dont vous faites preuve en vous attaquant à une réforme de l'impôt sur le revenu. Un grand nombre de vos prédécesseurs l'avaient envisagée.

M. Arthur Dehaine. On en parle depuis trente-cinq ans !

Mme Elisabeth Hubert. Vous êtes le premier à concrétiser ce souhait. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle je trouve quelque peu injuste que cette modification, majeure pour nos concitoyens, ait été occultée par les commentaires suscités par la révision de l'aide de l'Etat octroyée aux collectivités locales.

Même si vous avez fait preuve de peut-être trop d'ardeur – vous me pardonnerez cet amical constat – en bataillant sur quatre fronts à la fois,...

M. Jean-Pierre Brard. C'est un ministre jeune et dynamique ! Parfois, il se laisse entraîner !

Mme Elisabeth Hubert. ... il est dommage que les appréciations aient trop souvent, ces dernières semaines, porté sur cette dernière modification et non pas sur les autres volets de votre budget. Je vais m'efforcer de réparer cette erreur.

M. Jean-Pierre Brard. Elle est fraternelle, madame Hubert !

Mme Elisabeth Hubert. De déduction en abattement, de réduction en décote et en minoration, la déclaration des revenus est devenue de plus en plus une épreuve que les Français voient approcher avec appréhension et mauvaise humeur chaque année au mois de février. Corollaire évident de cette complexité, son absence de lisibilité entraîne une incompréhension de l'utilisation des sommes récoltées et une méconnaissance de la part de l'effort supporté par chacun.

Plus grave encore, en raison de ce défaut de transparence, émerge un doute, qui est à mon sens plus dangereux, à terme, pour la démocratie, sur la juste répartition entre les citoyens du poids de ce prélèvement.

Outre le fait qu'il est désormais le résultat d'un calcul complexe et obscur, l'impôt sur le revenu est venu amputer de plus en plus lourdement le juste prix d'une activité réellement effectuée et constitue ainsi un frein évident à l'initiative.

Toutes ces raisons concouraient déjà depuis longtemps à envisager une réforme de l'impôt sur le revenu. Certes, cette réforme n'est pas une fin en soi. Elle aurait même une signification et une incidence insuffisantes si vous n'aviez manifesté votre volonté de poursuivre en 1995 la réforme de notre système de prélèvements sociaux et fiscaux. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

Après le début de la fiscalisation des allocations familiales, la diminution et la simplification de l'impôt sur le revenu, je pense qu'une révision de la fiscalité locale s'impose. En effet, en raison de la charge qu'elle fait peser sur le revenu disponible des ménages, elle ne peut continuer à croître dans les proportions constatées depuis quatre ou cinq ans.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. Jean-Pierre Brard. Adressez-vous à vos amis !

Mme Elisabeth Hubert. Pour en revenir à l'impôt sur le revenu, dès cette année, les modifications sont d'importance : une diminution du nombre de tranches, sept au lieu de treize, et cinq en 1995, avons-nous entendu, et, surtout, un allègement sensible de l'impôt, 44 p. 100 des contribuables bénéficiant d'une baisse d'au moins 10 p. 100 et 46 p. 100 ayant une diminution comprise entre 3 et 10 p. 100. *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

A ce propos, deux remarques me semblent devoir être faites.

M. Jean-Pierre Brard. Seulement ?

Mme Elisabeth Hubert. Derrière la sécheresse des chiffres et des statistiques, il me paraît surtout important de souligner que cet allègement privilégiera d'abord les revenus moyens...

M. Augustin Bonrepaux. A quel niveau les placez-vous ?

Mme Elisabeth Hubert. ... et, surtout, vieille revendication du RPR et de l'UDF, corrigera ce qu'il y avait de pénalisant à être mariés pour des couples ayant un ou plusieurs enfants.

M. Jean-Pierre Brard. C'est moral !

Mme Elisabeth Hubert. Au-delà de la réduction de l'impôt sur le revenu, la réparation de cette injustice sera, aux yeux de nombreux Français, un signe supplémentaire d'un réel changement de politique. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Jean-Pierre Brard. C'est la nouvelle encyclique de Sa Sainteté !

M. André Fanton. Les députés de l'opposition sont insupportables, monsieur le président, il faut les rappeler à l'ordre ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. Didier Migaud. Vous êtes mal placé pour faire cette remarque !

M. le président. Monsieur Fanton, je vous remercie de rappeler la présidence à l'ordre !

Mes chers collègues, je vous signale que M. Pierna s'est exprimé dans un silence absolu. Je vous rappelle que nous avons placé l'intervention de l'orateur principal de chaque groupe cet après-midi, après les questions d'actualité, pour focaliser l'intérêt sur ces interventions.

M. Didier Migaud. Nous focalisons !

M. Jean-Pierre Brard. Nous nous intéressons, nous commentons !

M. le président. Je vous demande, monsieur Migaud, monsieur Brard, de respecter l'intervention de Mme Hubert...

M. André Fanton. Soyez galants !

M. le président. ... qui s'exprime au nom du RPR *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Arthur Dehaene. C'est la galanterie élémentaire !

M. André Fanton. Ce sont des machistes !

M. le président. Poursuivez, madame Hubert.

Mme Elisabeth Hubert. Ma seconde observation concerne la non-déductibilité de la CSG. Ce n'est pas sans réticence que nombre de nos amis sur ces bancs vous ont vu remettre en cause un vote acquis au printemps dans le cadre du collectif. Néanmoins, pour ceux qui douteraient encore du bien-fondé de cette initiative, il faut rappeler plusieurs choses.

D'abord, il eût été incohérent de parler de simplification et de laisser perdurer une mesure dont tout le monde s'était accordé à dénoncer la complexité et la difficulté de mise en œuvre sur la feuille de paie.

Ensuite, lors de la discussion du collectif, la réflexion sur la réduction des tranches avait été amorcée. Le rejet de cette proposition, rejet justifié par l'absence de projections fiables, avait cependant été assorti de l'assurance d'une étude complémentaire par le ministre du budget. Celle-ci ayant abouti, il était difficile, vu l'état de nos finances, d'accorder et une diminution d'impôt et la déductibilité de la CSG !

Enfin, et c'est finalement le plus important, tous les contribuables, y compris ceux dont les impôts subiront une baisse inférieure à 3 p. 100, bénéficieront d'un allègement au moins égal à ce que leur aurait apporté la déductibilité de la CSG.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas vrai !

Mme Elisabeth Hubert. En outre, n'oublions pas que le produit de l'impôt sur le revenu sera cette année amputé de 19 milliards, soit 10 milliards de plus que le bénéfice de la déductibilité de la CSG prévue dans le collectif et 4 milliards de plus que l'allègement qu'aurait apporté la déductibilité totale des 2,4 p. 100 de CSG. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Plusieurs députés du groupe du Rassemblement pour la République. Très bien !

Mme Elisabeth Hubert. J'en viens maintenant à la deuxième priorité de ce budget : la poursuite du soutien à l'activité économique.

Parce que beaucoup de choses ont été faites dans le collectif, nombre de mesures présentées dans cette loi de finances apparaissent s'inscrire dans la continuité, alors même qu'elles sont vitales pour la vie des entreprises.

La suppression du décalage d'un mois dans le remboursement de la TVA, d'abord.

D'un coût total de 110 milliards de francs, la disparition de ce mécanisme avait été déjà amorcée au mois de mai pour un montant de 11 milliards et avait permis aux entreprises ayant moins de 10 000 francs de créances de l'Etat de se voir remboursées immédiatement. L'emprunt souscrit en juillet par des millions de Français et l'inquiétude générée par l'insuffisance de trésorerie de très nombreuses entreprises ont amené le Gouvernement à faire un

effort supplémentaire et à accélérer la suppression de ce décalage dans le remboursement de la TVA. Grâce à cette mesure, rappelons que les entreprises ayant une créance inférieure à 150 000 francs se verront dans le courant du mois d'octobre entièrement remboursées de celle-ci.

En quelques mois, 46 milliards auront été rendus aux entreprises de ce pays. Encore faut-il, monsieur le ministre, que ce processus ne soit pas annihilé par la complexité de la mise en œuvre de ce remboursement, comme c'est malheureusement actuellement le cas.

Mais le soutien à l'activité économique, c'est aussi le maintien de l'effort en faveur du logement et du bâtiment.

Après les mesures adoptées en mai dernier pour un montant de 10 milliards de francs tant en aides directes - augmentation des PAP et des PLA, attribution de dotations supplémentaires à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat - qu'en incitations fiscales - exonération temporaire des droits de mutation, relèvement de la déduction forfaitaire, imputation des déficits fonciers sur le revenu global et relèvement de la réduction d'impôt pour grosses réparations -, l'exonération des plus-values réalisées à la suite de la vente de SICAV et dont le produit est réinvesti dans l'acquisition, la construction et, nous l'espérons, la réalisation de grosses réparations - si l'Assemblée adopte l'amendement de la commission des finances à ce sujet - bouclera un dispositif complet en faveur de l'investissement immobilier.

Certes, des efforts pourraient encore être faits, notamment pour ce qui est du montant de la déduction forfaitaire pour frais et du relèvement des plafonds pour l'attribution des PAP. Mais je pense que sous peine de voir se prolonger un certain attentisme dans l'espoir de mesures fiscales encore plus favorables, il est nécessaire maintenant de se donner le temps de « digérer » ces nombreuses mesures.

En effet, le choix d'investir dans l'immobilier ne relève pas seulement de la multiplication d'avantages fiscaux, il faut aussi que les investisseurs aient l'assurance que ce qui a été fait par un ministre ne sera pas défait par un autre - et en la matière nos prédécesseurs sont lourdement fautifs ! - et qu'ils aient une plus grande latitude dans la disposition ou dans la récupération de leur bien, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Après avoir détaillé ces deux volets importants de la loi de finances, je reviendrai, en tant qu'orateur du groupe du RPR, sur un souci que partagent de nombreux collègues : la diminution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, modification qui a soulevé une certaine émotion dans les rangs des élus locaux - et chacun sait qu'ils sont nombreux sur ces bancs.

Je le disais tout à l'heure, votre ardeur, monsieur le ministre, vous a conduit à essayer de mettre de l'ordre dans le versement de quatre dotations de l'Etat aux collectivités locales : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de la TVA, la compensation au titre de l'exonération de la taxe professionnelle et la dotation spéciale pour le logement des instituteurs.

L'émotion suscitée par ces modifications mérite qu'on s'y arrête. Je crois en effet que les propos tenus ces dernières semaines par les uns et les autres, et ce en toute bonne foi, ne recelaient qu'une part de vérité.

Monsieur le ministre, quand vous évoquez une augmentation des concours de l'Etat, entre 1987 et 1993, quatre fois plus rapide que les dépenses civiles de l'Etat, le constat est exact. Quand vous rappelez qu'en 1993, la progression de la DGF, établie sur les bases d'une croissance, à 2,6 p. 100 et non de près de moins 0,8 p. 100,

amènera l'Etat à donner aux collectivités locales de l'argent qui n'est pas rentré dans ses caisses, vous avez également raison. Quand vous nous dites que le changement de statut des instituteurs en professeurs des écoles conduit à diminuer la dotation de logement qui était liée à la situation antérieure, votre raisonnement n'est guère contestable.

En revanche, les fonctionnaires du budget, dans leur souci d'épargner les finances de l'Etat, oublient parfois que cette même préoccupation les a conduits, il y a quelques années, à ne pas donner aux collectivités locales les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre des transferts de compétences consécutifs aux lois de décentralisation. Il n'est peut-être que justice que, depuis cinq ans, l'aide de l'Etat ait été proportionnellement plus importante.

De même, monsieur le ministre, pour ce qui concerne le fonds de la compensation de la TVA, vous avouerez qu'il est difficile d'admettre que ne soit pas reversé aux collectivités locales le montant de la TVA réellement payée sur des travaux effectués au cours des deux dernières années.

Quant à faire aujourd'hui supporter par les collectivités locales le coût de la réduction du montant des compensations versées au titre des allègements de taxe professionnelle - alors que, au départ, il s'agit d'une décision de l'Etat - cela relève d'un mécanisme de pensée un peu pervers.

M. Jean-Pierre Brard. Très, très pervers !

Mme Elisabeth Hubert. Néanmoins, pour relativiser certaines réactions, il convient de rappeler que l'effort d'économies demandé aux collectivités locales s'élève à 1,3 milliard de francs sur 252 milliards de francs de concours de l'Etat. De plus, l'honnêteté oblige à reconnaître que, pour la période 1994-1998, les dotations aux contrats de plan Etat-régions vont progresser en masse de 16 p. 100, et que les contrats Etat-villes se verront consacrer plus de 10 milliards de francs.

D'ailleurs, il n'a pas été nécessaire que les dotations de l'Etat soient remises en cause pour voir notamment certaines communes augmenter allègrement leurs impôts locaux, et ce sans transfert de compétences.

M. Jean-Pierre Brard. Comme à Paris !

M. Jean-Louis Idiart. Et les régions ?

Mme Elisabeth Hubert. On ne peut pas non plus nier l'existence d'abus en matière de récupération de TVA. Par ailleurs, force est de constater que les compensations de la taxe professionnelle ne sont pas toujours proportionnelles aux efforts déployés par les collectivités en faveur du développement de zones d'entreprises.

M. Jean-Pierre Brard. Très juste !

Mme Elisabeth Hubert. Ces quelques commentaires m'amènent à vous faire part de trois réflexions et à vous présenter trois suggestions :

En parlant tout à l'heure de l'impôt sur le revenu, j'évoquais son « illisibilité ». Il en est de même des dotations de l'Etat. Les formes multiples prises par ces aides - celles dont je viens de donner le détail, mais aussi celles dont je n'ai pas parlé parce qu'elles ne sont pas modifiées, celles qui sont contractualisées ou celles qui se font au coup par coup selon les dossiers de demande de subvention - aboutissent à une opacité telle qu'il devient très difficile de chiffrer l'aide de l'Etat.

Une réforme doit donc être entreprise. Vous avez évoqué la création d'une commission à ce sujet. Une réforme de la DGF va nous être proposée. Mais il est impératif de préparer également les réformes des autres financements.

Ensuite, la discussion parfois passionnée entre les représentants des collectivités locales et le Gouvernement a clairement montré que la fiscalité locale ne pouvait être dissociée du budget de la nation. Au-delà des vases communicants, l'argent vient toujours du même citoyen ! A un moment où le revenu disponible par contribuable est plus faible, il nous appartient à tous de faire preuve de plus de rigueur dans la gestion des collectivités dont nous avons la charge. Certaines progressions de taxes d'habitation, taxes foncières ou taxes professionnelles ont de quoi mécontenter nos concitoyens et nourrissent en partie, soyons-en convaincus, une part de leur rejet de la politique.

Ces deux premières remarques en amènent inévitablement une troisième : il est important que, dix ans après les lois de décentralisation, soit élaborée, parallèlement à une réforme des financements aux collectivités locales, une méthode qui permette de rendre plus compréhensibles, plus transparentes et plus clairement individualisées les actions des collectivités locales. Les financements croisés se multipliant, tout le monde s'occupe de tout. Je ne suis pas sûre que cela aille toujours dans le sens de l'efficacité.

Mes trois propositions concernent les articles 20, 22 et 23 de la loi de finances.

Pour ce qui concerne la DGF, nous admettons – la discussion en commission a été claire à ce sujet – que, dans ce budget pour 1994, son indexation se fasse sur la seule inflation. En revanche, il apparaît nécessaire que soient repris en compte pour l'avenir les fruits de la croissance. Nous espérons que la réforme de la DGF qui nous sera prochainement proposée intégrera cette notion.

Quant au FCTVA, il n'est pas acceptable que soit maintenu son caractère rétroactif. La suppression de l'article 22, ou tout au moins le report de son application au 1^{er} janvier 1996, est indispensable.

Enfin, la réduction de la compensation de taxe professionnelle a fait l'objet d'un débat prolongé en commission, la nécessité de modifier ses règles de répartition apparaissant clairement à tous. Néanmoins, en l'absence de simulations, les propositions de modifications reposant sur le potentiel fiscal, ou sur les bases ou sur le produit, apparaissent quelque peu floues et doivent être affinées.

Pour clore sur ce chapitre fiscal, il faut surtout retenir le souci, vital pour notre économie, du Gouvernement de voir les Français retrouver le chemin de la consommation. Pour ceux qui ont peu de moyens, il le fait en allégeant le poids de l'impôt. Pour ceux qui ont des disponibilités, il le fait en les incitant à réorienter leur épargne vers des secteurs générateurs d'emplois.

Les mesures prises auront vraisemblablement un effet positif mais elles devront être poursuivies. Ainsi, dans la loi de finances pour 1995, devons-nous essayer d'aller plus loin dans la déductibilité des charges afférentes aux emplois de proximité dont tout le monde s'accorde à dire qu'ils constituent un gisement d'emplois : les 12 500 francs actuels de réduction d'impôt ne sont pas à la mesure de l'enjeu.

En outre, après s'être attaqué à la TVA, il est indispensable de réfléchir à la révision de la taxe sur les salaires qui est aussi un des freins à l'embauche dans tous les secteurs de services qui sont, pour la plupart, non assujettis à la TVA.

Monsieur le ministre, depuis six mois, les Français témoignent de la confiance qu'ils placent en la nouvelle majorité. Le succès de l'emprunt Balladur et l'indice de satisfaction dans l'opinion du Premier ministre en sont les preuves les plus visibles. Je pense que la raison en est

simple : nous sommes en train de démontrer que la dignité, la vérité et l'humilité ont remplacé la démagogie, le scandale et l'incompétence. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Certes, nous avons été contraints de prendre des mesures impopulaires pour préserver notamment l'avenir de notre système de protection sociale. Mais y a-t-il beaucoup de gouvernements qui, en six mois, ont à leur actif, outre le rééquilibrage des régimes sociaux, un emprunt d'un rendement jamais égalé, un plan de soutien au bâtiment d'une ampleur exceptionnelle, une aide de plus de 50 milliards de francs pour la restauration de la trésorerie des entreprises, une réorientation de l'épargne, la mise en œuvre de la fiscalisation des allocations familiales, une réforme de l'impôt sur le revenu, la reprise des privatisations avec le succès que l'on sait – et il ne s'agit là que de quelques exemples ayant trait à votre seul secteur de compétence, monsieur le ministre.

Mme Véronique Neiertz. Vous avez oublié les centaines de milliers de chômeurs de plus !

Mme Elisabeth Hubert. Parce que nous sommes solidaires de votre action, parce que le Gouvernement montre que le courage ne rend pas nécessairement impopulaire, le RPR votera ce projet de budget cohérent et adapté à la situation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. C'eût été, monsieur le ministre, pour le démocrate que je suis, un plaisir de dire que l'alternance politique a des vertus. Hélas ! l'embellie promise, la confiance espérée ne sont pas tout à fait au rendez-vous. Cependant, je serai moins péremptoire que Mme Hubert, et je dirai simplement que l'heure est peut-être à la modestie pour les uns et pour les autres.

Votre budget appelle de la part de mon groupe trois remarques : c'est un budget truqué, un budget ciblé et surtout un budget inadapté.

D'abord, un budget truqué.

Vous me permettrez de le qualifier ainsi, monsieur le ministre, car moi qui ai douze ans d'expérience à la commission des finances, je n'ai jamais vu cela !

Pour la première fois dans une discussion budgétaire, au lieu d'effectuer une comparaison entre une loi de finances initiale, en l'occurrence celle pour 1994, et une autre loi de finances initiale, celle de 1993, on procède curieusement à une sorte d'amalgame : la loi de finances initiale pour 1994 est comparée non à la loi de finances initiale de 1993, mais à celle-ci modifiée par le collectif budgétaire 1993.

M. Christian Dupuy. C'est de la bonne gestion !

M. Jean-Pierre Balligand. Non ! cela n'a rien à voir avec la gestion, mon cher collègue, ou alors vous ne connaissez pas la technique financière.

Est-ce pour donner une tenue de camouflage à l'accroissement des dépenses publiques ?

D'ailleurs, le rapporteur général lui-même a montré, monsieur le ministre, que vous aviez sous-estimé le taux de progression de la dépense publique. Dans le document que vous nous avez remis en commission des finances, ce taux était de 1,1 p. 100. Or dans son rapport – même s'il a été beaucoup plus restrictif à la tribune ; mais, cela fait partie du jeu – M. le rapporteur général a mentionné une progression, non de 1,1 p. 100, mais de 2,5 p. 100.

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances de l'économie générale et du plan. 2,48 p. 100, exactement.

M. Jean-Pierre Balligand. En fait, l'accroissement de la dépense publique s'élève à 5,2 p. 100.

Ce budget n'est pas crédible pour la raison simple que les dépenses ont été volontairement sous-estimées, dans la mesure où il est prévu d'utiliser un montant très élevé de crédits disponibles résultant des reports. Ce sera le cas des crédits figurant dans le collectif de printemps dont on savait bien qu'ils ne seraient pas intégralement consommés en 1993 et qui étaient destinés à faciliter l'exécution de 1994.

Toutes ces dépenses ne paraîtront pas dans le budget, mais elles s'imputeront sur le déficit d'exécution de 1994 qui figurera dans la loi de règlement 1994, laquelle ne sera discutée, comme par hasard, qu'au printemps 1995 – élection présidentielle oblige ! Un tel procédé est utilisé pour camoufler la réalité de la gestion !

En vérité, la progression des dépenses publiques n'est qu'un affichage pour faire croire que votre budget est rigoureux. Mais vous ne trompez personne, monsieur le ministre. Pour reprendre un titre de la presse économique, je dirai que votre budget n'est qu'un budget en trompe-l'œil.

Vous dites que la loi de finances de 1993 n'est plus crédible. Mais en quoi votre collectif de printemps est-il encore une référence ? Il a été construit, je le rappelle, sur la base d'un taux de croissance de moins 0,4 p. 100, alors que les prévisions font état d'un taux de moins 1 p. 100 !

La dette publique est sous-estimée, en particulier en 1993. Vous êtes habile, monsieur le ministre, mais, plus grave, vous camouflez le montant de son accroissement en 1994. En effet, la formidable réussite de l'emprunt Balladur – réussite qui a été célébrée sans que l'on se livre à une réflexion sur ses conséquences sur la dette publique – entraînera, en 1993, la diminution de l'émission des bons du Trésor et de celle de toutes les autres émissions. Or les intérêts qui auraient dû être imputés en 1993, s'il y avait eu une émission normale de bons, se retrouveront avec l'emprunt Balladur en 1994, puisqu'il y a un décalage d'un an. Cet emprunt, dont les premiers intérêts ne seront payés que sur l'exercice de l'année civile 1994, entraîne donc une baisse « optique » de la charge de la dette en 1993. La vérité ne sera connue qu'avec la loi de règlement, c'est-à-dire au début de 1995 – élection présidentielle oblige !

La dette publique est également sous-estimée pour 1993. En effet, l'ensemble des recettes des privatisations attendues – 43 milliards de francs – ne seront pas toutes réalisées.

De plus, la mesure dont vous vous félicitez depuis le début de la législature, à savoir la suppression de la règle du décalage d'un mois pour le remboursement de la TVA, n'est financée pour l'instant qu'à moitié : 45 milliards sur 110 milliards.

Le rapport Raynaud annonçait un déficit de 330 milliards de francs, déficit qui comprenait le financement à hauteur de 11 milliards de francs de la suppression partielle de cette règle. Dans le collectif voté avec un déficit de 317 milliards de francs, cette somme ne figurait plus. C'est une charge lorsqu'elle est décidée par un gouvernement socialiste, ce n'en est plus une quand elle est décidée par un gouvernement de droite !

Autre omission fâcheuse : l'absence de la consolidation de la dette de la sécurité sociale, dont la charge est transférée au fonds de solidarité. Curieux procédé qui consiste

à écarter du débat budgétaire un prêt accordé à la hauteur de l'emprunt Balladur à nos organismes de sécurité sociale !

Votre budget n'est pas sérieux, car sans les 55 milliards de francs de recettes miracles de privatisation, qui, d'ailleurs, ne seront pas nécessairement réalisées, le déficit serait de 355 milliards de francs.

Votre budget est donc truqué car vous voulez faire croire aux Français qu'ils paieront moins d'impôt alors que le taux des prélèvements obligatoires augmentera, se rapprochant du record atteint en 1987 – cela doit vous rappeler de bons souvenirs !

Ce budget est, d'autre part, fortement « ciblé ». Qui va bénéficier de la caisse de l'IRPP ? M. Pierna a comparé, à juste titre, la situation de plusieurs couples mariés ayant deux enfants et dont les revenus nets mensuels seraient respectivement de 8 000 francs, 20 000 francs et 40 000 francs. Il a parlé de pourcentages, je vais vous donner les chiffres.

Pour un couple ayant deux enfants et dont les revenus nets mensuels sont de 8 000 francs, c'est-à-dire qui n'est pas assujéti à l'IRPP, le prélèvement net sur dix-huit mois – c'est ce qui est intéressant – sera de 1 778 francs, ce qui représente une perte de pouvoir d'achat de 1,2 p. 100.

Pour un couple ayant deux enfants et dont les revenus nets mensuels sont de 20 000 francs, le prélèvement net sur dix-huit mois – CSG comprise, bien entendu –, sera de 3 648 francs, soit 1 p. 100 de perte de pouvoir d'achat.

Enfin, c'est là qu'on voit la prétendue justice, pour un couple ayant deux enfants et 40 000 francs de revenus – cela commence à devenir intéressant – on tombe à 1 689 francs de prélèvement net sur dix-huit mois et la perte de pouvoir d'achat n'est plus que de 0,2 p. 100. C'est pour cela que je dis que votre budget est très habile. Il est totalement ciblé. D'une certaine manière, on vous retrouve bien là. Vous êtes dans vos marques habituelles et vous ne vous adressez, de toute évidence, ni aux couples mariés avec deux enfants gagnant 8 000 francs par mois, ni même à ceux gagnant 20 000 francs par mois. En revanche, pour ceux qui gagnent plus, cela devient très intéressant.

Mais je tiens surtout à évoquer l'accroissement des impôts indirects. Je ne parlerai pas de la CSG puisque nous avons eu une discussion à ce sujet à l'occasion du collectif. Je me limiterai à un exemple concret, monsieur le ministre, celui de la TIPP, pour faire une comparaison entre la situation avant le 30 mars 1993 et celle prévue pour 1994, année civile. Vous nous annoncez 19 milliards d'allègement de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par la diminution du nombre des tranches qui passe à sept. Très bien ! Certaines catégories socioprofessionnelles vont profiter de cette économie. Mais nos collègues de la majorité savent-ils à combien s'élèvera l'augmentation, de la TIPP, seule taxe intérieure sur les produits pétroliers ? Si l'on additionne la hausse de cet été et celle prévue pour janvier, on aboutit à un total de 18 milliards – vous m'entendez bien – de prélèvement sur les ménages, soit pratiquement autant que votre remise d'impôt sur le revenu. Mais ce ne sont pas les mêmes catégories socioprofessionnelles qui sont visées. La France rurale en particulier – par opposition aux « autres » France, si je puis dire – va payer beaucoup plus. Les ménages qui font trente ou quarante kilomètres pour aller travailler avec des véhicules personnels faute de transports collectifs, subiront une ponction particulièrement forte.

En 1994, les prélèvements obligatoires vont passer de 43,6 p. 100 à 44,4 p. 100. Cela a été dit, je n'y reviendrai pas. Mais comme l'a rappelé M. Kuchleida, mon groupe, comme de nombreux autres, est très opposé à la réforme de la fiscalité locale, sur un point surtout. Les impôts locaux ont déjà progressé de 10 p. 100 en 1993 et vous êtes en train avec cette réforme, monsieur le ministre, de donner le beau rôle au Gouvernement, et le mauvais aux 36 000 maires de France, aux 36 000 conseils municipaux. Vous diminuez les impôts nationaux et vous faites une opération de transfert sur la fiscalité locale. Cela n'est pas acceptable. C'est de la déresponsabilisation gouvernementale. Cela ne changera en rien les prélèvements fiscaux sauf, à la limite, dans les communes très riches qui ont des recettes suffisantes pour que les impôts des ménages soient faibles.

M. Louis Mexandeau. Comme à Neuilly ! Mais M. Sarkozy n'écoute pas !

M. le président. Monsieur Mexandeau, calmez-vous ! Vous venez d'arriver !

M. Nicolas Sarkozy, ministre du budget, porte-parole du Gouvernement. Il a des lunettes, monsieur le président, il faut être indulgent !

M. Jean-Pierre Balligand. Enfin, le revenu disponible des ménages. Pour la première fois, dans le document officiel qui nous a été remis en commission des finances nous voyons le chiffre zéro en face de la rubrique relative à l'augmentation des revenus disponibles des ménages pour 1994. Or, je vous rappelle que la progression était de 1,5 p. 100 en 1992. Voilà pourquoi nous pensons que ce budget est réellement ciblé sociologiquement. Certaines catégories socioprofessionnelles vont effectivement faire de bonnes affaires avec vous, mais d'autres vont devoir payer des factures plus lourdes.

Ce budget est également inadaptable et c'est le point le plus important, me semble-t-il. Quelle est, monsieur le ministre, la signification de la multiplicité des mesures prises tant dans le collectif que dans la loi de finances initiale ? Sur quelles priorités sollicitez-vous les épargnants, par exemple ? L'emprunt Balladur, avec les 110 milliards collectés au lieu des 40 sollicités ? Les privatisations ? L'immobilier neuf, puis l'immobilier ancien ? En fait, l'épargnant ne sait plus où donner de la tête ! On lui propose maintenant des produits à peu près tous les mois.

Quelle est votre analyse de la crise économique ? Car c'est cela qui est intéressant dans un budget. J'ai cru comprendre que votre réponse s'articulait autour de deux axes.

D'abord, aujourd'hui, pour vous, il y a un manque de financement, donc une contrainte de l'offre.

M. Yves Fréville. Pas du tout !

M. Jean-Pierre Balligand. Ensuite, l'épargne est mal orientée. Il faut la diriger vers des emplois plus productifs.

M. Yves Fréville. Oui !

M. Jean-Pierre Balligand. A l'examen, vous commettez une double erreur : une erreur de diagnostic et une erreur de pronostic.

L'erreur de diagnostic, d'abord. La contrainte de l'offre s'est desserrée ces derniers mois. C'est la conclusion de l'INSEE dans les comptes de la nation pour 1992. L'INSEE constate en effet une baisse du taux d'utilisation des capacités de production, révélant un affaiblissement de la demande, non un défaut d'investissement. Ensuite, l'INSEE constate la réduction des flux d'investissement selon

le mécanisme bien connu de l'accélérateur. Les entreprises anticipent une stagnation de la demande et arrêtent de ce fait leurs investissements. Pour illustrer encore une fois mon propos et cette erreur de diagnostic de la part du Gouvernement, il suffit de s'arrêter sur le taux d'autofinancement des entreprises.

M. Yves Fréville. C'est le souci du Gouvernement !

M. Jean-Pierre Balligand. Celui-ci dépassait 110 p. 100 en 1992 et devrait atteindre 130 p. 100 en 1994 selon les prévisions annexées à cette loi de finances. Cela signifie que les entreprises ne souffrent pas d'un défaut de moyens de financement mais d'une insuffisance de la demande. Dès lors, les moyens accordés par le collectif et par la loi de finances initiale, dont le montant dépasse 70 milliards de francs, risquent de venir grossir la trésorerie des entreprises sans être utilisés sous forme d'investissements physiques. Déjà, en 1992, pour la première fois depuis trente ans, les sociétés avaient dégagé une capacité de financement de 73 milliards de francs. Le même effort aurait permis de soutenir la demande des ménages...

M. Arthur Dehaine. Et l'inflation ?

M. Jean-Pierre Balligand. ... donc de relancer l'investissement des entreprises sans aggraver le déficit budgétaire.

Après l'erreur de diagnostic, l'erreur de pronostic. Vous espérez une reprise de la croissance en 1994 grâce à un dégel de la consommation et à une baisse du taux d'épargne des ménages. Or, on constate aujourd'hui que les ménages, dans la crainte de la montée du chômage probablement et devant l'incertitude des marchés financiers, préfèrent placer plutôt que consommer.

En outre, toutes les mesures prises depuis six mois les renforcent dans cet état d'esprit puisque les sollicitations ont été multipliées : emprunt Balladur, privatisations, investissements immobiliers. Votre erreur de pronostic est certaine puisque les taux d'épargne des entreprises et des ménages vont rester à un niveau plus élevé en 1994 qu'en 1993. Et les SICAV monétaires, que vous prétendez dégonfler, vont connaître, et connaissent déjà depuis deux mois, un regain de faveur, les entreprises recourant à ce mode de placement pour leur trésorerie. Vous aurez plus d'épargne et moins de consommation, plus d'épargne liquide et moins de placements longs. Cela marquera votre échec politique.

En conclusion, monsieur le ministre...

M. Louis Mexandeau. Il fait son courrier !

M. Augustin Bonrepaux. Il est particulièrement inattentif !

M. le président. Je vous en prie !

M. le ministre du budget. Monsieur Balligand, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Jean-Pierre Balligand. Je vous en prie !

M. le président. Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. le ministre du budget. Je voudrais dire à l'orateur, qui est très attentif au fait que je l'écoute,...

M. Jean-Pierre Balligand. Bien sûr !

M. le ministre du budget. ... que je lui démontrerai au cours de la nuit, s'il nous fait le plaisir de rester avec nous jusqu'au petit matin...

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'y a pas de problème !

M. le ministre du budget. ... que j'ai entendu tout ce qu'il a dit et que j'ai supporté toutes ses analyses. J'essaierai de lui répondre sur le même ton d'extrême courtoisie.

Vous me permettez aussi, monsieur le président, de faire remarquer à M. Mexandeau, que nous avons vu arriver dans le courant de l'après-midi et qui n'a pas été particulièrement attentif à nos débats, que ni les parlementaires présents ni les membres du Gouvernement n'ont de leçons à recevoir d'un parlementaire qui n'a assisté qu'à cinq minutes de la discussion budgétaire. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. – Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. Jean-Louis Idiart. Respectez les parlementaires !

M. le président. Reprenez le cours de votre intervention, monsieur Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. En conclusion, monsieur le ministre, le budget est le premier élaboré en France dont l'exécution dépend exclusivement de l'évolution des cotations boursières. En effet, seules les privatisations pourront éponger l'ampleur de la dette publique et du déficit budgétaire et cela une fois pour toutes, car une fois que l'on aura vendu, l'opération ne pourra être renouvelée. On peut donc dire que votre politique budgétaire se fait à la corbeille. Espérons pour notre pays, pour nos grands équilibres, qu'il n'y aura pas de catastrophe boursière durant l'année civile 1994, car les recettes attendues de la vente par appartements de nos entreprises publiques sont tributaires du marché boursier. Est-ce la raison pour laquelle la BNP est mise en vente à 240 francs l'action, c'est-à-dire quasiment au *minimum minimorum* fixé par la commission d'évaluation dont, je vous le rappelle, la proposition minimale était de 235,50 francs ? N'est-ce pas un signe si ces actions vendues à 240 francs jusqu'à ces jours derniers sont déjà, paraît-il, sur le marché gris à 280 francs ?

L'indépendance d'un pays se mesure aujourd'hui à l'aune de son autonomie financière par rapport au grand marché des capitaux. Déjà, en août dernier, nous avons cédé sur la monnaie. Avec les privatisations et compte tenu de l'ampleur de notre dette publique, nous serons directement soumis aux investisseurs internationaux, et j'oserais presque dire aux investisseurs privés : telle société japonaise de pensions de retraite peut acheter la Bourse de Paris ! Croyez-vous, monsieur le ministre, qu'avoir un budget aussi tributaire de la cotation boursière soit la bonne façon de se ménager une position de force dans les négociations du GATT ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du projet de budget s'engage alors que la France vit non seulement au rythme de la dépression économique, de l'augmentation du chômage, de la chute des investissements et de la baisse de la consommation, mais aussi au rythme de l'agonie de ses régimes sociaux.

Le budget de 1994 doit relever le défi de la crise conjoncturelle et de la profonde mutation que tous les pays industrialisés connaissent depuis une vingtaine d'années. Mais le budget de 1994, c'est aussi un formidable pari politique car c'est le grand budget de ce gouvernement, de cette majorité et de la cohabitation. En 1993, nous avons été contraints d'accepter un budget informel arrêté par nos prédécesseurs, puis de le corriger par le biais d'un bon collectif budgétaire car ses hypothèses étaient surréalistes. En 1995, qu'on le veuille ou non, le budget sera en partie hypothéqué par l'échéance présiden-

tielle. Celui de 1994 ne sera ni un budget d'après-socialisme ni un budget d'avant-élection. Vous avez parlé hier, monsieur le ministre, d'un budget de guerre, je dirai quant à moi que ce sera un budget de combat, de redressement.

Bien sûr, pour la majorité, le vote du projet de loi de finances est un acte politique majeur. La majorité soutient le Gouvernement. Le groupe de l'UDF votera ce projet de budget. Toutefois, monsieur le ministre, un soutien sans faille n'exclut pas l'imagination, les propositions ou quelques critiques constructives, assorties chaque fois de propositions. C'est pourquoi, à l'heure où l'on parle beaucoup de la revalorisation du Parlement et notamment de l'Assemblée, ce débat doit être l'occasion, pour nous, de donner l'exemple de notre capacité de proposition et, pour le Gouvernement, de montrer sa volonté d'écouter.

S'agissant du contexte économique dans lequel a été préparé le budget qui nous est présenté aujourd'hui, la crise plurielle que nous vivons, à la fois conjoncturelle et structurelle, nécessite de l'audace, du courage et du temps. Elle est d'autant plus grave qu'elle a été niée par les gouvernements précédents. On nous a expliqué que la reprise de 1986-1987 jusqu'à 1990 marquait la fin de la grande dépression consécutive au second choc pétrolier. Tel n'était pas le cas. Cette reprise, due en grande partie à l'endettement excessif des acteurs économiques, à une baisse momentanée des prix du pétrole et au contre-choc pétrolier n'était qu'éphémère. Et la situation est aujourd'hui aggravée. Certes, la crise que nous vivons est conjoncturelle – baisse de 1 p. 100 du produit intérieur brut cette année, augmentation du chômage qui touche malheureusement près de 12 p. 100 de la population active –...

M. Jean-Pierre Brard. Cela vous émeut, cela se voit !

M. Jean-Pierre Thomas. ... mais elle cache une profonde mutation structurelle qui remet en cause les facteurs de croissance que nous avons connus pendant les « trente glorieuses » : le progrès technique et la natalité.

Entre l'après-guerre et la fin des années soixante-dix, la France avait gagné douze millions d'habitants. Notre croissance était supérieure à 3 p. 100. Mais, depuis le début des années quatre-vingts, notre natalité chute et notre croissance baisse. Cette année elle sera négative. C'est l'essentiel de la crise que nous vivons aujourd'hui. Dans le monde ultra-concurrentiel qui est le nôtre, l'Etat, qui doit créer l'environnement économique, doit lui aussi être concurrentiel.

Monsieur le ministre, cette discussion budgétaire est l'occasion de dresser une sorte de bilan de santé de l'Etat. Car c'est bien l'Etat qui est en crise, un Etat incapable d'assurer certaines grandes fonctions régaliennes, avec un gouvernement contraint de faire des efforts salutaires en matière de sécurité et de justice, un Etat-providence qui montre ses limites, qui creuse chaque jour son déficit en payant les allocations chômage, en bouchant les trous de la sécurité sociale et qui engendre cette spirale dépressive des prélèvements obligatoires qui réduisent l'activité et les recettes et aggravent le déficit. Voilà la situation dans laquelle nous sommes.

Dans ce contexte très difficile, le budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est bien orienté, à bien des égards positif mais quelque peu timide sur certains points.

Un budget bien orienté. Tout d'abord, nous devons souligner la réforme courageuse de l'impôt sur le revenu que vous avez entreprise : réduction des tranches de treize à sept, intégration des minorations dans le barème,

réforme profonde au niveau de la CSG et, suivant en cela une proposition de l'UDF, ce dont nous vous remercions, non-déductibilité de la CSG. Il y a là les germes d'une grande réforme de l'impôt sur le revenu.

M. Jean-Pierre Balligand. Dix-huit milliards de francs !

M. Jean-Pierre Thomas. Sont aussi à signaler le début de budgétisation des cotisations d'allocations familiales, le redéploiement des crédits en faveur de la sécurité, de la justice et de l'aménagement du territoire et la volonté de simplifier la fiscalité de l'épargne.

Tout cela est positif et mérite notre attention. Peut-être aurait-il été judicieux, néanmoins, que ce budget soit mis en perspective. Et le groupe UDF, comme l'a rappelé hier le président de la commission des finances, souhaiterait des engagements fermes du Gouvernement sur la réforme progressive de l'impôt sur le revenu. Car enfin, 169 cas d'exonération, 5 p. 100 des contribuables qui paient 45 p. 100 de l'impôt, un impôt qui rapporte aujourd'hui 5 p. 100 du produit intérieur brut, contre 10 p. 100 en Allemagne : autant d'éléments qui montrent qu'il faut aller assez rapidement, et selon un calendrier précis, vers un impôt moins progressif, plus juste, reposant sur une assiette beaucoup plus large, et qu'il faut s'engager à terme dans un processus de baisse globale des prélèvements obligatoires.

M. Jean-Pierre Brard. Si l'impôt est moins progressif, qui allez-vous faire payer ?

M. Jean-Pierre Thomas. Sur la budgétisation des allocations familiales, le groupe UDF souhaiterait, là encore, un engagement du Gouvernement, car si nous allons petit à petit - et c'est le bon sens - vers cette budgétisation, il faudra peut-être demander des contreparties, notamment en termes de formation.

Tel est, monsieur le ministre, le jugement que le groupe UDF porte sur ce projet de budget, dont il apprécie les bonnes orientations tout en formulant quelques requêtes.

Budget bien orienté, budget un peu timide aussi. Mais vous avez, hier, répondu par avance à cette remarque qui n'est pas une critique, mais qui traduit la simple volonté d'essayer modestement de contribuer à ce débat et d'apporter ici ou là quelques améliorations à ce texte. Car, dans la situation conjoncturelle où nous sommes, qui peut prétendre connaître à lui seul la totalité des mesures permettant d'y répondre ?

M. Balligand s'est interrogé sur la relance de l'investissement. Il a parlé plus précisément de l'opposition entre relance de l'offre et relance de la demande, mais la demande recouvre à la fois l'investissement et la consommation. Et le problème, aujourd'hui, est bien de relancer l'investissement, qui engendre la richesse et, partant, la consommation.

C'est donc un faux débat que M. Balligand a voulu ouvrir. Nous croyons, pour notre part, qu'il faut aller un peu plus fort et un peu plus loin, en prenant des mesures précises, vers la reprise de l'investissement. Plusieurs amendements déposés par le groupe UDF devant la commission des finances tendent précisément à cette fin. Les mesures précises que nous suggérons concernent à la fois l'investissement de l'Etat, l'investissement des particuliers à travers l'épargne, l'investissement des entreprises et l'investissement des collectivités locales : quatre formes complémentaires que j'examinerai successivement.

Quand on regarde globalement ce budget bien construit, on observe tout de même un tassement de l'investissement public - moins 11 p. 100 pour 1994 - et malgré l'effort consenti, une persistance de l'héritage du

passé qui se traduit par une croissance de 3,9 p. 100 des dépenses de fonctionnement. Il faut donc que l'Etat s'efforce de redéployer peu à peu ses crédits pour relancer l'investissement public, facteur de croissance, de richesses, d'emplois et, bien sûr, de rentrées fiscales.

De nombreux orateurs ont pris l'exemple des routes. C'est, avec le logement et quelques autres, l'un des secteurs privilégiés de relance de l'investissement public. Or le budget des routes, c'est moins 30 p. 100 par rapport au collectif budgétaire et moins 10 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale de 1993.

M. Didier Migaud. Et non pas plus 10 p. 100, comme l'a dit le ministre hier !

M. Jean-Pierre Thomas. En y ajoutant les crédits de sécurité routière, on obtient, il est vrai, un chiffre légèrement positif. Mais l'effort louable accompli dans le cadre du collectif budgétaire suffira-t-il à maintenir les investissements publics tout au long de l'année 1994 ?

M. Augustin Bonrepaux et M. Didier Migaud. Non !

M. Jean-Pierre Thomas. J'espère que oui. Si tel n'était pas le cas, vous auriez à prendre des mesures pour soutenir l'activité.

Qu'en est-il maintenant de l'investissement des particuliers qui, à travers l'épargne, doit financer le renforcement des fonds propres des entreprises ? Si, à l'heure de l'ouverture sur l'Europe, les entreprises françaises veulent relever leurs fonds propres au niveau qui est celui de leurs concurrentes allemandes, elles doivent investir 400 milliards de francs. Nos PME-PMI souffrent d'une faiblesse des fonds propres qui explique leur chute vertigineuse, le nombre sans cesse croissant des dépôts de bilan. Nous devons y porter remède en favorisant l'épargne longue. Aujourd'hui, nous constatons qu'après le grand succès de l'emprunt Balladur, les SICAV monétaires commencent à se reconstituer. Pourquoi ne pas orienter davantage l'épargne des Français vers l'entreprise, vers la croissance et vers l'emploi ?

C'est ce que nous proposons au moyen d'un amendement accepté par la commission des finances et qui consiste à reprendre une idée figurant dans la plate-forme de l'UPF, à savoir l'enveloppe d'épargne défiscalisée. Chaque ménage aurait la faculté d'investir une partie de son revenu en bénéficiant d'une déduction fiscale, assortie d'un plafond pour tenir compte des contraintes budgétaires.

Reprenant une autre idée avancée par le groupe UDF et son président Charles Millon en 1992, nous proposons aussi de favoriser la création de fonds de pensions et de plans entreprise-retraite qui permettraient aux salariés, en complément bien sûr du système de répartition, à la fois d'améliorer leur retraite par voie de capitalisation et d'investir dans les entreprises, sous une forme proche de la participation pour les aider à renforcer leurs fonds propres.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean-Pierre Thomas. Je sais bien que le Gouvernement ne pourra accepter d'emblée cet amendement, mais nous voulons prendre date car il s'agit d'une réforme de fond qu'un jour ou l'autre il nous faudra bien engager.

Quant aux entreprises elles-mêmes, elles décident de l'investissement en fonction de la consommation potentielle des taux d'intérêt réels. Or - et je rejoins sur ce point le président de la commission des finances - si la baisse des taux d'intérêt en France est une réalité, elle n'est pas toujours effective sur le terrain. Vous avez pris

des mesures pour y remédier, monsieur le ministre. Nous vous encourageons à les renforcer, car le crédit n'est pas toujours disponible en volume et en taux aux conditions où les entreprises le souhaiteraient.

M. Jacques Barrot, président de la commission des finances. Très bien !

M. Jean-Pierre Thomas. Il faut donc enclencher un mécanisme d'incitation à l'investissement. C'est l'objet des amendements que nous avons déposés sur le crédit d'impôt-investissement. Il s'agit de faire bénéficier les entreprises d'une déduction fiscale, assortie bien entendu d'un plafond, sur l'accroissement des investissements qu'elles réalisent d'une année sur l'autre, soit dans l'immobilier industriel, soit globalement. Pour renforcer les efforts consentis en matière de recherche dans le projet de budget, cette mesure s'accompagnerait d'une réforme du crédit d'impôt-recherche, permettant au moins d'en accroître le plafond.

J'en viens enfin aux collectivités locales, sujet sur lequel la plupart des orateurs ont manifesté leur souci. Monsieur le ministre, vous avez eu le mérite de poser les termes du débat sur le financement des collectivités locales. Etant moi-même président de la commission des finances d'une région, je me suis forgé une conviction : si nous continuons à opposer l'Etat et le lobby des collectivités locales, nous irons dans le mur, le tout est de savoir quand !

M. Augustin Bonrepaux. Le « lobby », quel horrible mot !

M. Jean Tardito. Retirez-le, il est insultant !

M. Jean-Pierre Brard. Il est scandaleux !

M. Didier Migaud. L'Association des maires de France appréciera !

M. le président. Mes chers collègues, seul M. Thomas a la parole.

M. Jean-Pierre Thomas. Aujourd'hui, l'endettement des collectivités est d'environ 580 milliards de francs. La progression des impôts locaux ne peut plus soutenir ce rythme. Il nous faudra donc reposer les termes du débat en faveur de nos collectivités. Et j'ose espérer que la commission que vous nous proposez de créer, monsieur le ministre, sera ouverte à tous ceux qui connaissent les finances locales, et notamment aux parlementaires, pour que nous puissions, ensemble, vous aider à résoudre le problème épineux de la fiscalité locale.

Il est par ailleurs nécessaire – et nous avons déposé des amendements en ce sens – que la réduction de la compensation de la taxe professionnelle soit modulée en tenant compte du potentiel fiscal des communes. Nous enregistrons avec satisfaction, et nous vous en remercions, la décision du Gouvernement de supprimer la mesure initialement prévue pour le fonds de compensation de la TVA. Je crois que nous avançons ainsi dans la bonne direction.

M. Augustin Bonrepaux. En reculant !

M. Jean-Pierre Thomas. N'oublions pas, en effet, que les collectivités réalisent les deux tiers de l'investissement public en France et que les communes, en particulier, financent 24 p. 100 des dépenses de travaux publics.

Je conclurai cet exposé par une remarque sur l'usage du déficit.

Bien sûr, dans ce débat budgétaire, tout le monde a l'œil rivé sur un chiffre : le montant du déficit et, corollairement, celui de la dette.

M. Jean-Louis Idiart. Elle s'aggrave !

M. Jean-Pierre Thomas. Mais au-delà du chiffre, il y a le contenu. Or, force est de constater qu'aujourd'hui notre déficit est surtout un déficit subi, dû aux moindres recettes et à l'obligation de boucher les trous de la sécurité sociale. Il s'agit donc d'un déficit passif, qui pèse lourd et se traduit par une augmentation des prélèvements obligatoires, qui casse elle-même l'activité et engendre une spirale négative.

M. Jean-Pierre Brard. Contresens ! Avec des cracks pareils, le pays est mal parti !

M. Jean-Pierre Thomas. Il nous faut au contraire, dans le cadre des redistributions de crédits que vous avez engagées, continuer à transformer ce déficit passif en déficit actif, orienté vers l'investissement qui crée la richesse et engendre les recettes.

M. Louis Pierna. Et la consommation des familles, elle ne compte pas ?

M. Jean-Pierre Thomas. Nous irons ainsi, comme le Gouvernement le proposera dans la loi quinquennale, vers la réduction du déficit.

Reprenant une proposition dont l'initiative revient au rapporteur général, M. Auberger, je vous suggère, monsieur le ministre, de créer un fonds d'action conjoncturelle...

M. Louis Pierna. Pour augmenter les salaires ?

M. Jean-Pierre Thomas. ... financé sur le produit des privatisations, dont le succès s'explique par la confiance qu'engendre le Gouvernement. Si d'aventure la conjoncture continuait à se dégrader, nous pourrions ainsi, à la prochaine rentrée parlementaire, utiliser ce fonds pour encourager l'investissement en partenariat avec les collectivités locales et pour essayer de redresser la situation et d'atteindre les objectifs de croissance et les objectifs budgétaires que le Gouvernement se serait fixés.

Voilà, monsieur le ministre, quelques contributions modestes à ce débat.

M. Jean-Pierre Brard. Faux modeste !

M. Jean-Pierre Thomas. Nous voulons, ensemble, oser la réforme. (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà, monsieur Thomas, un défenseur des collectivités locales !

M. le président. Je pense, monsieur Brard, que nous le sommes tous ici.

M. Jean Tardito. Mais nous ne formons pas pour autant un lobby !

M. Jean Royer. Monsieur le ministre, je suis venu parler ici au nom des grandes villes que nous administrons, et confronter de manière constructive les orientations de votre budget, concernant en particulier les collectivités locales, aux difficultés que ces grandes villes rencontrent dans le cadre de la crise sociale et de la récession économique.

Mais qu'il me soit d'abord permis de rappeler tout ce qu'elles représentent.

Il y a en France trente-six villes de plus de 100 000 habitants, qui dénombrent ensemble environ 8 millions d'habitants et emploient 100 000 personnes dans leurs services municipaux. Mais leur rayonnement dépasse à la fois leurs limites territoriales et leurs compétences théoriques.

En effet, les grandes villes participent aux efforts d'implantation économique en agissant sur le prix des terrains ou en rendant service aux communes plus faibles de l'agglomération, par exemple lorsqu'elles mettent à leur disposition les sociétés d'économie mixte pour la construction d'usines ou de locaux de service. Sur le plan culturel, les conservatoires nationaux de région reçoivent des élèves de tout le département et même d'une partie de la région. Il en va de même pour les écoles des beaux-arts, les bibliothèques municipales ou les écoles d'ingénieurs privées. En moyenne, 5 p. 100 des budgets des grandes villes sont consacrés au sport et 14 p. 100 à la culture. Ces dépenses contribuent largement à la qualité de vie des familles et des citoyens qui résident dans leur aire d'influence.

Bref, au-delà de leurs frontières, elles jouent un rôle important pour un aménagement équilibré du territoire français, conforme à la vocation de métropoles d'équilibre vis-à-vis du développement de Paris et de l'Île-de-France que les gouvernements successifs leur ont assignée.

Les villes doivent aussi intervenir au-delà de leurs compétences, par exemple pour ce qui concerne la sécurité et les universités.

La police d'Etat ne suffisant plus, le ministre de l'intérieur le sait bien, à contrecarrer le sentiment d'insécurité et parfois l'insécurité tout court, les polices municipales que nous avons fondées contribuent utilement à cette tâche en s'appuyant sur les commissariats de quartier que nous avons construits. A Tours, nous avons signé un contrat de sécurité avec l'Etat en vue d'augmenter les effectifs de policiers et d'améliorer la coopération des deux polices.

Quant au plan Université 2000, il s'appuie non seulement sur les investissements régionaux et départementaux, mais aussi sur ceux des grandes villes. A Tours, nous avons payé 25 p. 100 du coût de la reconstruction ou de la modernisation de quatre facultés où sont formés 25 000 étudiants. Nous l'avons fait de bon cœur et nous avons installé l'université dans la ville, et non sur un campus-ghetto, afin que la cité vive avec sa jeunesse universitaire et que celle-ci, qui, plus tard, encadrera la nation, apprenne à connaître la vie populaire.

M. Roland Blum et M. Claude Gaillard. Très bien !

M. Jean Royer. Voilà ce que nous faisons ! Voilà ce qu'il faut rappeler dans un débat comme le nôtre ! Notre partenaire principal est l'Etat, et nous sommes, pour l'Etat, à côté des zones rurales, l'un de ses principaux partenaires. C'est dans ce cadre-là que nos grandes cités sont en droit de s'interroger sur ce que le budget leur apporte.

Inutile de préciser que nous sommes inquiets. Car, au-delà de nos compétences, au-delà de notre territoire, nous devons contribuer à surmonter la crise sociale.

Dans les grandes villes, le chômage augmente plus vite qu'ailleurs - 3,6 p. 100 l'an dernier contre 2,2 p. 100 -, et nous avons à Tours un taux de chômage de 15 p. 100.

L'aide sociale s'est largement développée, et c'est une bonne chose. Mais les départements, obligés d'augmenter leurs dépenses, accroissent autoritairement le contingent des grandes villes : 30 p. 100 de plus chez nous l'année dernière. Il s'agit, nous le savons, de participer à l'action en faveur des RMIstes en finançant la réinsertion des malheureux. Alors, nous payons sans rien dire.

Pour participer également au traitement social du chômage, j'ai recruté à Tours 350 personnes sur des contrats emploi-solidarité, soit près de 10 p. 100 de notre personnel, dont les salaires, d'ailleurs, représentent 45 p. 100 du budget municipal.

Voilà l'effort que nous faisons et l'Etat doit le considérer comme tel. Aussi trouvons-nous dans le projet de budget plusieurs motifs d'inquiétude.

Premièrement, la mesure prévue au titre du fonds de compensation de la TVA, selon les calculs que j'ai faits avec l'Association des maires des grandes villes de France, coûtera 80 millions de francs à nos cités.

Deuxièmement, la non-progression de la DGF, privée du potentiel que représentait le produit intérieur brut, entraînera une moins-value de 169 millions.

Enfin, troisièmement, des perturbations relatives tant aux bases de la taxe professionnelle qu'à la diminution prévue de la dotation de compensation, il résultera une baisse de 708 millions.

Telles sont exactement les conséquences à attendre de la stricte application - si aucune modification n'intervient entre-temps - des dispositions du projet de loi de finances : elles entraîneront une perte de 957 millions.

Les grandes villes peuvent-elles supporter un manque à gagner de près d'un milliard de francs ? Disons-le franchement, cela nous conduira à augmenter les impôts en moyenne de 3 p. 100, même si nous comprimons les frais de fonctionnement. Maire d'une ville qui a réduit de 10 p. 100 ses frais de fonctionnement en 1993, afin d'éviter une hausse brutale de l'impôt, et de 20 p. 100 des subventions qu'elle accorde, j'ai l'autorité morale pour parler. Monsieur le ministre, accepter ce manque à gagner d'un milliard de francs nous contraindrait à augmenter l'impôt, alors que les habitants des grandes villes paient déjà en moyenne 2 155 francs de taxe d'habitation par personne contre 1 400 francs dans les autres collectivités. Il sera difficile de dépasser ce plafond. Je rappelle que la taxe d'habitation représente 2,89 p. 100 du revenu des familles des grandes cités, contre 1,90 p. 100 de celles du reste de notre territoire.

Faudrait-il pour autant que les grandes villes abandonnent leurs investissements, soit 19 milliards ? Surtout pas ! Je viens d'ouvrir un centre de congrès international à Tours qui aura coûté 520 millions mais qui aura des conséquences positives sur l'hôtellerie, la restauration et tout ce qui gravite autour. Ne cédon pas : maintenons donc à tout prix les investissements !

Monsieur le ministre, les grandes villes ne peuvent, comme l'Etat, faire de déficit financier ni emprunter pour assurer notre fonctionnement. Si l'Etat emprunte pour faire fonctionner la machine, nous, nous ne pouvons le faire. Nous voilà donc bloqués sans aucune marge de manœuvre, cherchant tout à la fois à ne pas handicaper la population par des prélèvements obligatoires trop importants et à ne pas arrêter les investissements.

M. le Premier ministre a décidé, avec sagesse, de créer une commission mixte. Monsieur le ministre du budget, vous avez assisté à l'entretien qu'il a accordé récemment aux vingt-trois maires des grandes villes de France. Cette commission mixte a d'ores et déjà fait le constat dont je vous ai indiqué les principaux éléments. Nous espérons que nous aurons, avec vous, avec M. le Premier ministre, avec le ministre d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, ainsi qu'avec son ministre délégué, un entretien afin de trouver, dans un esprit constructif, une solution.

Tout en agissant de votre côté pour diminuer les pertes de recettes des grandes villes et pour ne pas trop augmenter les impôts de leurs habitants, demandez-nous d'être toujours plus dynamiques et plus volontaires s'agissant de notre coopération en matière de sécurité, en matière de logement, en lançant par exemple des chantiers de logements nouveaux, et même en participant, par des contrats avec l'Etat, à l'octroi de PLA et de PLI sup-

plémentaires ! Demandez-nous d'instituer des régies de quartiers qui permettent d'employer les jeunes chômeurs ! Demandez-nous de lancer des expériences pour lutter contre le chômage, ainsi que nous souhaitons le faire, car nous ne parviendrons à faire reculer ce fléau que par l'expérience, les faits et la mobilisation de tous à la base.

M. le président. Veuillez conclure, cher collègue.

M. Jean Royer. Je conclus, monsieur le président. Excusez-moi, mais j'y mets tout mon cœur jusqu'au bout.

M. Jean-Pierre Brard. C'est intéressant et c'est important, à la différence de ce que disait le précédent orateur !

M. Jean Royer. Je crois, monsieur le ministre, que si vous nous demandez tous les efforts auxquels je viens de faire allusion, nous répondrons présents, nous nous mettrons au travail.

Pour ma part, je voterai votre projet de budget en dépit de ses insuffisances et du fait qu'on aurait pu aller plus loin. Tel n'est pas le cas. Tant pis ! Vous avez fait ce que vous avez pu dans un contexte très difficile, tant au plan national qu'au plan international.

Par conséquent, nous vous comprenons et nous vous soutiendrons, mais aidez-nous de votre côté. Cette formule de l'engagement entre l'Etat et les cités – et je n'oublie jamais qu'historiquement les cités ont été les mères des Etats – sera un bon exemple de coopération partenariale. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe République et Liberté, sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Didier Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le président, monsieur le ministre, par tradition, l'examen par le Parlement du projet de loi de finances est le point d'orgue de l'activité parlementaire. Il est un acte politique par nature, même si l'on peut regretter que la nécessaire rationalisation du travail législatif opérée par la V^e République limite singulièrement la capacité d'action des parlementaires lors du débat budgétaire, la résumant à une occasion de réfléchir sur la situation du pays et sur la politique économique menée par le Gouvernement, même si notre capacité de modifier le budget – nous sommes lucides à cet égard – se limite à une possibilité d'en infléchir certaines dispositions.

Cet acte étant politique, je souhaite néanmoins dans ce débat faire part de mon approbation des grandes lignes du texte qui est soumis à notre assemblée, tout en attirant l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement sur les dérives possibles.

On ne peut d'abord que se féliciter encore de la volonté affichée par le Gouvernement d'assainir les finances de l'Etat, afin de lui donner les moyens d'assurer ses missions essentielles : rendre la justice, garantir la sécurité des personnes, œuvrer pour le rayonnement de la France, et, surtout, maintenir la solidarité nationale.

Dans un contexte économique de récession en 1993 et de croissance faible en 1994, ce projet veut à l'évidence remédier à la dégradation du budget de l'Etat due aux erreurs de gestion des gouvernements socialistes qui se sont succédés.

La volonté affichée par le Gouvernement de limiter la part de la charge de la dette dans ce budget est prioritaire. Celle-ci s'élevait à seulement 26 milliards de francs en 1980. Après dix années de gestion socialiste, et malgré la politique rigoureuse que nous avons menée entre

1986 et 1988, la charge de la dette avoisine aujourd'hui les 180 milliards de francs. C'est donc le troisième budget de l'Etat qui est ainsi consacré à payer les erreurs du passé.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la dette engendre la dette. Son montant trop élevé creuse le déficit, qui nous oblige à emprunter. Rompre ce cercle vicieux qui limite chaque année un peu plus la capacité d'action de l'Etat est une urgence et le restera pendant les années à venir.

Gageons que la loi quinquennale sur la réduction des déficits publics qui nous est annoncée tracera sur ce point le cap à suivre et que les privatisations qui viennent d'être engagées par le Gouvernement fourniront les capitaux nécessaires pour cet effort à long terme.

D'aucuns affirment que ce budget n'est pas assez rigoureux, d'autres qu'il ne soutient pas suffisamment une activité économique défaillante dans notre pays. Je crois, monsieur le ministre, et il appartient à ceux qui vous soutiennent de le dire, que vous avez su trouver l'équilibre qui s'imposait entre ces deux priorités.

Je tiens néanmoins à souligner deux risques que pourrait impliquer un zèle excessif dans votre volonté d'assainissement financier.

D'une part, et cela a été souligné, notamment par M. Royer, plusieurs articles du projet de loi de finances semblent écorcher les ressources des collectivités locales. Si celles-ci doivent contribuer à la rigueur budgétaire nécessaire, cela doit se faire dans la clarté. C'est l'occasion d'établir des règles simples, lisibles en matière de concours financiers de l'Etat aux collectivités locales. On n'échappera pas à un grand débat au Parlement sur ce sujet.

D'autre part, il faut veiller à ce que le souci de gestion rigoureuse des fonds publics ne nous amène pas, par exemple, à prendre des mesures socialement contestables. De ce point de vue, par exemple, la réforme des modalités d'attribution des aides sociales au logement aux étudiants, proposée par l'article 63 du projet de loi, me paraît inopportune. Mon collègue Jean-Jacques Delmas argumentera sur ce point lorsqu'il défendra l'amendement à cet article qu'il a déposé et que j'ai cosigné.

La réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques que vous amorcez dans le cadre de ce projet de loi de finances a su éviter les écueils d'un libéralisme excessif.

L'objectif mis en avant par le Gouvernement de simplifier l'impôt sur le revenu, de le rendre plus lisible pour les contribuables, c'est-à-dire pour nos concitoyens, ne peut que recueillir notre approbation.

Vous avez su, monsieur le ministre – et cela avait donné lieu à un débat – éviter l'abaissement du taux marginal de 56,8 p. 100, mesure qui n'aurait été qu'un fâcheux symbole d'une politique libérale teintée de conservatisme. L'erreur d'appréciation que nous avons faite, je le reconnais, lors de la première cohabitation, avec la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, n'a pas été à nouveau commise. A titre personnel, je m'en félicite.

La diminution du nombre de tranches du barème de l'impôt, qui passe de treize à sept, et l'intégration au barème des minorations de 3,6 et 11 p. 100 rendent heureusement l'impôt sur le revenu plus lisible, plus juste. Néanmoins, cet impôt doit demeurer suffisamment progressif pour être facteur de justice sociale. A cet égard, la non-déductibilité de la CSG est une mesure bien venue.

Monsieur le ministre, ce budget amorce une politique que, je n'en doute pas, la loi quinquennale sur la maîtrise des finances publiques confirmera. Pour les radicaux qui

siègent au sein du groupe de l'UDF et qui sont vigilants quant au respect de l'équité sociale, indispensable dans ces temps difficiles, ce projet de budget est satisfaisant. Naturellement, nous vous apporterons notre soutien. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la politique budgétaire du Gouvernement est frappée apparemment du sceau de l'incohérence. En réalité, elle constitue un savant trompe-l'œil.

Ainsi, d'un côté, il préconise la relance. A cet effet, il met, par exemple, en œuvre un mini-plan en faveur du logement puis il allège de dix-neuf milliards de francs l'impôt sur le revenu de 1993. De l'autre, il pratique une politique déflationniste en augmentant la contribution sociale généralisée sans réduire pour autant les prélèvements sociaux obligatoires. Les mesures de relance ne sont là que pour mieux faire accepter l'austérité budgétaire.

Cette politique cependant connaît des limites : le Gouvernement est notamment conduit, en manifestant ses intentions véritables, à décevoir ses propres amis politiques en matière de finances locales. En effet, il vous propose, mes chers collègues, de voter des mesures qui vont placer les collectivités territoriales dans un étau financier. A cet égard, la démonstration faite par M. Jean Royer est particulièrement éclairante.

Au total, les dispositions des articles 20 et suivants du projet de loi de finances aboutissent à bloquer en francs courants les concours aux communes, aux départements et aux régions : 252,6 milliards de francs en 1993, 252,7 milliards de francs pour 1994.

La compensation des abattements de la taxe professionnelle, dont celui de 16 p. 100 institué par M. Juppé lorsqu'il était ministre du budget, est diminuée en masse de quatre milliards de francs. D'une élection à l'autre, l'actuelle majorité serait-elle prête à renier ses propres engagements ? Si tel était le cas, notre indignation serait à la mesure des hésitations du Gouvernement.

Pour ce qui nous concerne, nous rejetons toute idée de compromis sur cette question. Les compensations accordées doivent être intégralement maintenues. Au surplus, nous aimerions connaître les intentions réelles du Gouvernement sur cette question.

Reste la diminution des fonds de compensation de la TVA. En fin tacticien, monsieur le ministre, vous avez commis un acte de provocation en demandant au Parlement d'adopter une disposition tendant à diminuer d'un point le taux de compensation de la TVA payée en 1992 par les collectivités territoriales sur les investissements qu'elles ont réalisés au cours de cet exercice. L'argumentation selon laquelle cette mesure serait nécessaire en raison du versement d'une prime de TVA à la Communauté européenne est tout à fait spéculative. En effet, l'objectif du fonds de compensation de la TVA est d'aider les collectivités locales à financer leurs programmes de travaux - écoles, collèges, lycées, équipements sportifs et culturels. Diminuer le taux de compensation revient à assécher la capacité d'investissement et, par là même, à porter atteinte au rendement de la TVA elle-même. En outre, ce motif est inacceptable lorsqu'il vise la compensation de la TVA acquittée sur les travaux en 1992 par les collectivités territoriales. Si cette disposition était adoptée, les règles du jeu seraient brutalement modifiées.

Devant l'étonnement des membres de la commission des finances, vous avez indiqué, monsieur le ministre, être prêt à renoncer à cette diminution pour 1994. Il s'agit là, permettez-moi de vous le dire, d'une piètre compensation face au gel du montant de la dotation globale de fonctionnement et à la réduction de celui de la dotation globale d'équipement.

En outre, ce repli, vraisemblablement calculé, vous permettra, le moment venu, de proposer à la représentation nationale de mettre en œuvre cette disposition pour 1995. Mais le procédé sera alors tout aussi inacceptable. Quels seront les effets de cette politique de capitation des aides consenties par l'Etat aux collectivités locales ? Essentiellement deux, tout aussi désastreux l'un que l'autre.

Le premier sera sans doute la diminution du volume des investissements des collectivités territoriales. Compte tenu de la baisse des recettes et du faible degré de flexibilité des budgets, les élus locaux seront, en effet, amenés à diminuer en priorité le prélèvement sur recettes ordinaires destiné au financement des travaux, le recours à l'emprunt étant, dans bien des collectivités, moins aisé que par le passé et de nature à obérer les finances locales à long terme. Le Gouvernement prend donc un risque important.

En dépit de la crise économique, les collectivités locales, vous le savez, ont *grosso modo* maintenu depuis 1990 leur effort d'investissement. Dans ces conditions, le secteur du bâtiment et des travaux publics a conservé pendant ces années un marché sans doute réduit, mais réel. Si les mesures préconisées étaient adoptées, il est évident que le marasme gagnerait un peu plus encore ce domaine d'activité, qui serait ainsi dépourvu de quelques débouchés supplémentaires.

Le deuxième sera, à coup sûr, la poursuite de l'augmentation de la pression fiscale locale. Les conséquences du projet de loi de finances pour 1994 sur les impôts locaux se cumuleront, en effet, avec celles des politiques locales dispendieuses menées par certains élus locaux ou avec l'accroissement des charges obligatoires qui pèsent sur les collectivités, telles que l'accompagnement du RMI. En 1993, la fiscalité locale, dont la responsabilité incombe dans une large mesure à vos amis, monsieur le ministre, a progressé de 22 milliards de francs, soit plus que l'allègement de l'impôt sur le revenu de 1993 que vous prévoyez dans le projet de loi de finances.

Même la ville de Paris, dont le maire disait vouloir mener une politique de taux modérés, n'a pas échappé à ce mouvement. Les impôts locaux y ont augmenté de 12 p. 100. Désormais, M. Jacques Chirac pourra difficilement soutenir que le prélèvement sur le trésor de la ville au profit des autres collectivités justifie le niveau de la pression fiscale à Paris, s'il doit continuer dans cette voie du fait des dispositions du projet de loi de finances pour 1994. C'est votre politique, tant à Paris que dans l'ensemble du pays, qui apportera la démonstration de son échec.

Quant à mes amis, vous pouvez le constater, car les comparaisons sont faciles, ils font preuve de responsabilité. Souvent, quand ils dirigent les collectivités territoriales, les impôts départementaux augmentent moins, en dépit de l'élargissement des bases d'imposition. En tout état de cause, Paris comme les autres communes, départements et régions, devra trouver en 1994, 10 milliards de francs supplémentaires dans les poches des contribuables.

En pleine crise économique, au moment même où certains voient des indices de reprise éventuelle au cours du deuxième semestre de 1994, le Gouvernement poursuit une orientation qui se traduit et se traduira par une

baisse du pouvoir d'achat des ménages. La déflation, qui caractérise le projet de budget pour 1994, sera l'instrument de l'échec de la relance, ce qui continuera de peser sur l'emploi.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, votre politique, incohérente en apparence, mais cohérente sur le fond, pénalise les collectivités locales, décourage par avance toute reprise et contribue à l'accroissement du chômage. De plus, elle situe les vraies limites des intentions affichées de redonner vigueur à l'aménagement du territoire. Comment conduire une politique d'aménagement digne de ce nom en pratiquant l'austérité budgétaire, en diminuant les ressources des collectivités locales en provenance de l'Etat, en asséchant les moyens d'investir ? Là encore, comme pour les mesures de relance, le débat sur l'aménagement du territoire, qui sera lancé en grande pompe le 15 octobre, risque de n'être qu'un faux-semblant masquant une politique déflationniste aggravée.

Mes chers collègues, vous ne pouvez que rejeter ces orientations, vous qui êtes par ailleurs, le plus souvent élus locaux. Pensez aux équipements dont vous devrez différer la réalisation, aux décisions que vous serez amenés à prendre en matière de fiscalité locale, aux plus démunis

qui viendront plus nombreux dans vos permanences, en somme à vos concitoyens, à vos électeurs. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1994 n° 536 (rapport n° 580 de M. Philippe Auberger, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures cinq.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

